

# ANALYSE DES RÉSULTATS

obtenus en matière d'aménagement durable  
des forêts du domaine de l'État

Période 2013-2018



## **Analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État – Période 2013-2018**

**Direction :** Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef

**Conseiller :** Jean Girard, ing.f., M.Sc.

**Coordination :** Simon Allard, ing.f.  
Lucie Bertrand, ing.f., Ph.D.

**Analyses et rédaction :** Simon Allard, ing.f.  
Lucie Bertrand, ing.f., Ph.D.  
Daniel Pin, ing.f., M.Sc.  
Philyppe G. Tremblay, B.A., M.Sc.A.  
Roxanne Tremblay, stagiaire  
François Villeneuve, ing.f., biol., M.Sc.

**Collaborations :** Émilie Allard, ing.f., M.Sc.  
Annie Boucher-Roy, ing.f.  
Ariane Brousseau-Dumont, stagiaire  
Jean-François Carle, ing.f., M.Sc.  
Guillaume Cyr, ing.f., M.Sc.  
Bruno Forest, ing.f.  
Étienne Perreault, ing.f.  
Adrian Spatacean, ing.f., M.Sc.

**Communications :** Lise Guérin

**Cartographie :** Yanick Dionne, tech.f.

**Révision linguistique :** Claire Fecteau

**Conception graphique :** Pige Communications

**Crédits photos en page couverture :** Jean-Nyl Gauthier (original), Envirofoto (mère et enfant)

### **Référence**

Forestier en chef, 2020. Analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État – Période 2013-2018. Gouvernement du Québec, Roberval, Québec, 56 pages.

Le 27 juillet 2020

### **Forestier en chef**

845, boulevard Saint-Joseph  
Roberval (Québec) G8H 2L6  
Téléphone : 418 275-7770  
Courriel : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal – 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN (version imprimée) : 978-2-550-86892-7

ISBN (version électronique) : 978-2-550-86893-4

# LETTRE AU MINISTRE



Roberval, le 27 juillet 2020

**Monsieur Pierre Dufour**

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Conformément au paragraphe 9, du premier alinéa de l'article 46 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (RLRQ, chapitre A-18.1), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport intitulé *Analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État – Période 2013-2018*.

Ce document rend compte de nos analyses en regard des résultats obtenus en aménagement durable des forêts pour la période 2013-2018. Cette production du Forestier en chef est la première en lien avec cette nouvelle responsabilité issue du régime forestier adopté en 2010.

La forêt publique du Québec est un legs intergénérationnel des plus précieux et il convient de la gérer avec le plus grand soin, au nom de tous ses propriétaires actuels et futurs.

Espérant que ces analyses puissent contribuer à votre gouverne des forêts du domaine de l'État.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Forestier en chef**

Louis Pelletier, ing.f.



# TABLE DES MATIÈRES

LETTRE AU MINISTRE .....	1
MOT DU FORESTIER EN CHEF.....	1
MESSAGE DU FORESTIER EN CHEF .....	2
INTRODUCTION.....	4
RÉSUMÉ DES ANALYSES.....	5
<b>CRITÈRE 1 ► DIVERSITÉ BIOLOGIQUE .....</b>	<b>9</b>
1.1 Diversité des écosystèmes .....	10
1.2 Diversité des espèces .....	13
1.3 Diversité génétique.....	14
<b>CRITÈRE 2 ► ÉTAT ET PRODUCTIVITÉ DES ÉCOSYSTÈMES .....</b>	<b>15</b>
2.1 Volume total sur pied des essences commerciales et non commerciales du territoire forestier.....	16
2.2 Superficies forestières ajoutées et perdues, selon la cause .....	17
2.3 Superficies forestières perturbées par les incendies, les insectes, les maladies et la récolte .....	17
2.4 <i>Superficies forestières dont les fonctions sont altérées par l’ozone         et les pluies acides (cet indicateur n’est pas documenté)</i>	
2.5 Proportion des aires de coupe qui s’est bien régénérée .....	20
<b>CRITÈRE 3 ► SOL ET EAU .....</b>	<b>21</b>
3.1 Taux de conformité aux normes locales visant à réduire les perturbations du sol .....	22
3.2 Taux de conformité aux normes locales qui régissent la construction des routes, le passage des cours d’eau et l’aménagement des zones riveraines .....	22
<b>CRITÈRE 4 ► CONTRIBUTION AUX CYCLES ÉCOLOGIQUES PLANÉTAIRES .....</b>	<b>23</b>
4.1 Cycle du carbone.....	24
<b>CRITÈRE 5 ► AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX.....</b>	<b>25</b>
5.1 Avantages économiques .....	26
5.2 Répartition des avantages.....	31
5.3 Durabilité des avantages .....	32
<b>CRITÈRE 6 ► RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>41</b>
6.1 Droits ancestraux et droits issus de traités .....	42
6.2 Connaissances traditionnelles des Autochtones en matière d’utilisation des terres et d’écologie forestière.....	44
6.3 Bien-être et résilience des collectivités forestières .....	44
6.4 Prise de décisions équitable et efficace.....	46
6.5 Prise de décisions éclairée.....	46
MOT DE LA FIN.....	48



## MOT DU FORESTIER EN CHEF

Il y a 15 ans déjà, le gouvernement du Québec créait la fonction de Forestier en chef. Cette dernière revêt un caractère particulier en raison de l'importance de sa mission et de son indépendance reconnue dans la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Mieux connu pour la détermination des possibilités forestières des forêts du domaine de l'État, le Forestier en chef a néanmoins d'autres responsabilités.



En effet, la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles* avait confié au Forestier en chef la responsabilité de produire deux bilans quinquennaux de l'aménagement durable des forêts, ceux des périodes 2000-2008 et 2008-2013. Mes deux prédécesseurs y ont évalué les progrès et proposé des recommandations pour poursuivre sur la voie de l'aménagement durable. Pour la période 2013-2018, cette responsabilité revient au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Cette fois-ci, le rôle du Forestier en chef est de produire une analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt.

Cette analyse a été effectuée sur la base de diverses sources. J'invite les lecteurs à prendre connaissance de mes constats et des analyses qui les supportent par la suite. Celles-ci portent sur la conservation de la diversité biologique, l'état de la forêt et de sa productivité, la conservation des sols et de l'eau, la contribution de la forêt aux cycles écologiques planétaires dont les changements climatiques, les avantages socioéconomiques que procurent les forêts et enfin les responsabilités de la société.

Bien que les régimes forestiers se succèdent et s'adaptent au mieux pour prendre en compte les nouveaux enjeux, il convient de prévoir des mécanismes visant à mesurer les avancées, identifier les éléments de préoccupations et fixer de nouveaux points de références pour l'avenir.

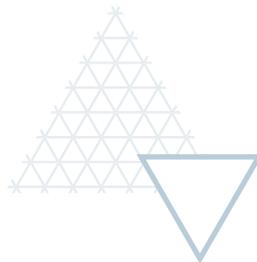
La forêt du Québec est un legs intergénérationnel des plus précieux. Nous avons la responsabilité de la transmettre aux générations futures dans un état qui leur permettra de répondre à leurs besoins sociaux, économiques et environnementaux.

Je souhaite que les constats et les préoccupations livrés dans cette analyse puissent éclairer les décideurs et informer la population dans la poursuite des améliorations à mettre en œuvre à l'égard de notre forêt et de son aménagement.

### Le Forestier en chef

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Louis Pelletier". The signature is fluid and cursive.

Louis Pelletier, ing.f.



# MESSAGE DU FORESTIER EN CHEF

## La pérennité de la forêt est assurée

En premier lieu, il est rassurant de savoir que la forêt se porte bien et, considérant les informations dont nous disposons, sa pérennité est assurée. À l'échelle provinciale, le volume récolté n'excède ni les possibilités forestières ni les attributions de bois. L'analyse démontre aussi que les activités d'aménagement et de récolte sont durables et que la forêt n'est pas surexploitée. Également, la réglementation assure la protection du sol et de l'eau.

Pendant la période 2013-2018, le Québec a maximisé les retombées économiques de chaque mètre cube de bois utilisé. Les mécanismes visant à assurer la participation des parties concernées à l'aménagement durable sont soutenus par des efforts importants. Autre fait encourageant, les connaissances forestières disponibles au Québec se démarquent quant à leur quantité, leur qualité et leur accessibilité. La recherche forestière réalisée au Québec est dynamique, innovante et contributive au succès du secteur forestier, de la forêt jusqu'à la transformation des bois.

## La forêt se porte bien, toutefois...

Sur le plan de l'état de la forêt et de sa productivité, je demeure préoccupé par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui sévit dans plusieurs régions. Je me permets d'insister sur l'importance de prioriser l'utilisation des bois affectés, ceux en voie de le devenir et ceux en perdition.

En ce qui concerne les forêts feuillues, il est important de les aménager de façon à favoriser la production de bois de qualité en essences désirées. J'encourage également la mise en place d'une stratégie d'utilisation des bois sans preneur.

Les changements climatiques entraînent des incertitudes préoccupantes sur l'évolution et l'adaptation de nos forêts. En vue d'en assurer la pérennité, des actions devront être entreprises au regard de l'état des connaissances.

## Mesures de protection : un potentiel à explorer

En ce qui concerne la création d'aires protégées, il est exact de dire que le Québec a progressé. Cependant, il faut se rappeler qu'à l'échelle de la province, des millions d'hectares bénéficient déjà de mesures de protection et pourraient ainsi se classer à titre de nouvelles aires protégées officielles. Pour cela, il serait opportun d'utiliser les statuts d'aires protégées reconnus par l'Union internationale pour la conservation de la nature qui permettent une utilisation durable de la ressource. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a déposé un projet de loi modifiant la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* à cet effet. S'il est adopté, ces superficies potentielles pourraient contribuer à l'atteinte de la cible de 17 % en aires protégées au Québec, voire même la dépasser.

## La forêt peut contribuer davantage à la lutte contre les changements climatiques

Sur le plan de la contribution de la forêt dans la lutte contre les changements climatiques, les recherches en cours démontrent clairement le potentiel d'atténuation de la forêt et du secteur forestier. De plus, des programmes ont été mis sur pied pour encourager l'utilisation du bois dans la construction et des outils ont été conçus afin d'évaluer l'effet des stratégies d'aménagement sur le réservoir de carbone lors du calcul des possibilités forestières. La forêt est un grand puits de carbone et de par son immensité, elle peut contribuer davantage à la lutte contre les changements climatiques. Pour cela, il faut intensifier l'aménagement pour accroître la séquestration de carbone.

## Les modalités d'aménagement de la forêt, leurs objectifs et leurs suivis

Enfin, ma dernière préoccupation concerne les choix d'aménagement et leurs suivis dans le temps. Depuis plus de 20 ans, le Québec a mis en œuvre des modalités d'aménagement en vue de maintenir la biodiversité en milieu forestier.

Lors de l'implantation du régime forestier en 2013, l'aménagement écosystémique a été privilégié comme un des outils de mise en œuvre de l'aménagement durable de la forêt du domaine de l'État. Il consiste à pratiquer un aménagement forestier s'inspirant de l'évolution naturelle de la forêt. Ce type d'aménagement s'est notamment traduit par une répartition des interventions forestières dans le paysage qui s'inspire des perturbations naturelles.

L'impact de ces modalités d'aménagement est bien documenté à partir du calcul des possibilités forestières. En effet, environ 17 millions de mètres cubes de bois sont soustraits des possibilités forestières annuellement, soit le tiers de la capacité de la forêt du Québec. À cela s'ajoutent les 4,5 millions de mètres cubes retirés des possibilités forestières par l'implantation des aires protégées actuellement en vigueur. L'État participe donc activement à la protection de sa biodiversité depuis des années.

Toutefois, suivant cette même logique, et considérant l'importance de ces choix, il est aussi nécessaire de documenter leurs effets sur la biodiversité. En d'autres termes, il faut s'assurer que les modalités de protection liées à l'aménagement écosystémique ont donné les résultats escomptés au départ. Continuer dans cette même voie ou apporter des modifications au bénéfice de tous les utilisateurs de la forêt, c'est ce qu'il est important de savoir et pour cela, seuls des suivis rigoureux nous le diront. À ce jour, ces informations sont insuffisantes pour compléter notre analyse.

# INTRODUCTION

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*<sup>1</sup> demande au Forestier en chef d'analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État et de transmettre cette analyse au ministre au moment et selon les conditions fixées par ce dernier.

La Loi requiert aussi la production d'un bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2018 qui sera déposé par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs à l'Assemblée nationale pour son étude. Le bilan doit notamment contenir les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts, y compris une reddition de comptes sur la mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts.

L'analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts repose sur deux sources d'information distinctes, soit les résultats déposés par le ministère pour la période 2013-2018 et les analyses complémentaires produites par le Forestier en chef.

## Cadre d'analyse

Le cadre de référence utilisé pour réaliser l'analyse des résultats repose sur les critères et les indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts<sup>2</sup>. Ce cadre comprend des critères qui correspondent aux valeurs forestières et des indicateurs qui représentent des facteurs scientifiques servant à évaluer l'état des forêts et à mesurer les progrès au fil du temps<sup>3</sup>. Ensemble, les critères et les indicateurs caractérisent les composantes essentielles de la gestion durable des forêts. Ces critères sont :

1. Diversité biologique
2. État et productivité des écosystèmes
3. Sol et eau
4. Contribution aux cycles écologiques planétaires
5. Avantages économiques et sociaux
6. Responsabilité de la société.

1. (L.R.Q, c. A18.1) <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-18.1>.

2. Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable au Canada : Bilan national 2005. [https://www.ccfm.org/pdf/C&I\\_f.pdf](https://www.ccfm.org/pdf/C&I_f.pdf).

3. <https://cfs.nrcan.gc.ca/entrepotpubl/pdfs/32561.pdf>.

# RÉSUMÉ DES ANALYSES

Je vous livre ici un résumé de mes analyses en regard aux composantes essentielles d'un aménagement forestier durable, incluant les éléments positifs, ceux à surveiller et mes recommandations.

## Critère 1 ► Diversité biologique

Le couvert forestier est stable et la diversité des écosystèmes est en bon équilibre. La provenance des semences pour le reboisement maintient la diversité génétique régionale.

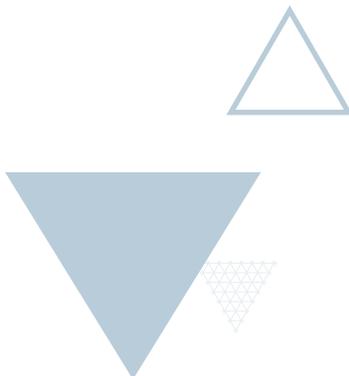
### Toutefois...

Nous notons qu'il existe un léger déficit de vieilles forêts qu'il faudra surveiller et corriger dans certaines régions. Par ailleurs, bien que le réseau québécois d'aires protégées soit en croissance, la cible gouvernementale de 17 % n'est pas encore atteinte. Plusieurs millions d'hectares en forêt publique bénéficient pourtant de mesures de protection importantes. Ces superficies déjà identifiées représentent une opportunité pour atteindre, voire dépasser, l'objectif gouvernemental.

### Ma recommandation

Utiliser l'ensemble des statuts d'aires protégées reconnus par l'Union internationale pour la conservation de la nature qui permettent une utilisation durable de la ressource. Ces modes de protection sont largement utilisés ailleurs dans le monde. Un projet de loi modifiant la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* est actuellement à l'étude par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à cet effet.

Au Québec, de nombreux territoires pourraient se classer avantageusement à ce titre et contribuer à atteindre et voire même dépasser la cible gouvernementale en aires protégées.



## Critère 2 ► État et productivité des écosystèmes

La pression sur la forêt n'a jamais été aussi faible depuis 30 ans, qu'elle soit d'origine naturelle ou humaine. La majorité des forêts sont bien régénérées après la récolte forestière et lorsque l'on constate un déficit, un programme de reboisement est mis en œuvre. De plus, il n'y a pas de déforestation.

### Toutefois...

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette demeure un enjeu à surveiller. Bien que les efforts de lutte aient doublé pour minimiser les pertes de bois au cours de la période 2013-2018, l'épidémie a progressé. Les superficies touchées sont passées de 3,3 à 7,2 millions d'hectares durant la période 2013-2018.

En forêt feuillue, le volume récolté en bouleau jaune et en érable à sucre est en baisse et les bois sont de moindre qualité qu'auparavant. De plus, plusieurs espèces ou qualités d'arbres ne sont pas utilisées par la structure industrielle en place.

### Mes recommandations

- En prévision de diminuer la vulnérabilité de la forêt à la prochaine épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, mettre en place un plan provincial visant à contrôler le volume de sapin sur pied assorti d'une reddition de comptes.
- Prioriser l'utilisation des bois affectés, en voie de l'être et en perte afin de diminuer la mortalité.
- Aménager la forêt feuillue et mixte à feuillus durs de façon à favoriser la production de bois de qualité en essences désirées.
- Mettre en œuvre une stratégie d'utilisation des bois sans preneur.

## Critère 3 ► Sol et eau

La protection du sol et de l'eau est respectée et assure leur qualité. Les activités de contrôle des interventions ont été réalisées et au besoin, les situations problématiques prises en charge. La réglementation en vigueur encadre l'implantation et la réfection des infrastructures et des routes forestières pour la protection de l'eau.

## Critère 4 ► Contribution aux cycles écologiques planétaires

La forêt du domaine de l'État constitue un réservoir de carbone qui est demeuré stable depuis 1990. Plusieurs travaux sont en cours pour quantifier le potentiel d'atténuation des effets des changements climatiques par le secteur forestier. De plus, des programmes ont été mis sur pied pour encourager l'utilisation du bois dans la construction incluant la révision du Code du bâtiment. Enfin, des outils ont été conçus pour évaluer l'effet des stratégies d'aménagement sur le réservoir de carbone lors du calcul des possibilités forestières.

### Toutefois...

Depuis 2012, une légère diminution de la séquestration du carbone par la forêt est observée, s'expliquant entre autres par la mortalité des arbres liée à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. La forêt, de par son immensité, peut contribuer davantage à la lutte contre les changements climatiques.

### Mes recommandations

- Accroître la contribution de la forêt dans la lutte contre les changements climatiques en intensifiant son aménagement pour hausser sa productivité et la séquestration de carbone.
- Définir une cible de production de bois à l'échelle provinciale.

## Critère 5 ► Avantages économiques

Pendant la période 2013-2018, le Québec a maximisé les retombées économiques de chaque mètre cube de bois utilisé. La fabrication des pâtes et des cartons étaient en croissance. De plus, les produits forestiers non ligneux ont contribué de manière appréciable à la vitalité des régions.

Le Québec occupe le deuxième rang de l'industrie forestière canadienne. La contribution du secteur forestier au produit intérieur brut de la province était de 6,3 milliards de dollars en 2018<sup>4</sup>.

À l'échelle provinciale, le volume récolté n'excède pas les possibilités forestières. L'analyse démontre également que les activités forestières sont durables et que la pérennité de la ressource est assurée.

### Toutefois...

La transformation du secteur forestier est en cours. Une vigilance est de mise pour initier et profiter des opportunités de développement de nouveaux produits fabriqués à partir du bois.

Il existe plusieurs situations où des enjeux d'harmonisation sont présents sur le territoire. Ceci entraîne des conditions qui diffèrent des stratégies d'aménagement considérées au calcul des possibilités forestières. Si ces conditions persistent, elles auront une incidence sur les possibilités forestières futures.

### Ma recommandation

Favoriser la recherche, le développement de nouveaux produits et de marchés.

4. Statistique Canada. Tableau 36-10-0402-01. Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie, province et territoire (x 1 000 000), en date du 13 février 2020.

## Critère 6 ► Responsabilité de la société

### La prise en compte des besoins exprimés par les populations concernées

En 2016, 10 des 17 régions administratives du Québec étaient dépendantes du secteur forestier. Des efforts soutenus sont déployés pour assurer la participation des parties concernées à l'aménagement durable de la forêt. Également, des mécanismes de participation des Autochtones à la gestion de la forêt sont mis en place dont, notamment, par des ententes de délégation de gestion.

### Toutefois...

Le taux de satisfaction et l'efficacité des processus de participation ne sont pas connus.

### Les modalités d'aménagement de la forêt, leurs objectifs et leurs suivis

Depuis plus de 20 ans, en plus de décréter des aires protégées, qui ont entraîné une diminution de 4,5 millions de mètres cubes des possibilités forestières, le Québec a mis en œuvre des modalités d'aménagement en vue de maintenir la biodiversité en milieu forestier. Lors de l'implantation du régime forestier en 2013, l'aménagement écosystémique a été privilégié comme un des outils de mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État. Cet aménagement consiste à pratiquer un aménagement forestier s'inspirant de l'évolution naturelle de la forêt.

### Toutefois...

L'impact de ces modalités d'aménagement sur les possibilités forestières est bien documenté. En effet, environ 17 millions de mètres cubes de bois sont soustraits des possibilités forestières annuellement, soit le tiers de la capacité de la forêt du Québec. En revanche, les données sont insuffisantes pour savoir si les objectifs escomptés au départ et découlant de la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique sont atteints. Des suivis rigoureux nous permettraient de confirmer la poursuite de ces modalités d'aménagement ou la nécessité d'y apporter des modifications, le cas échéant.

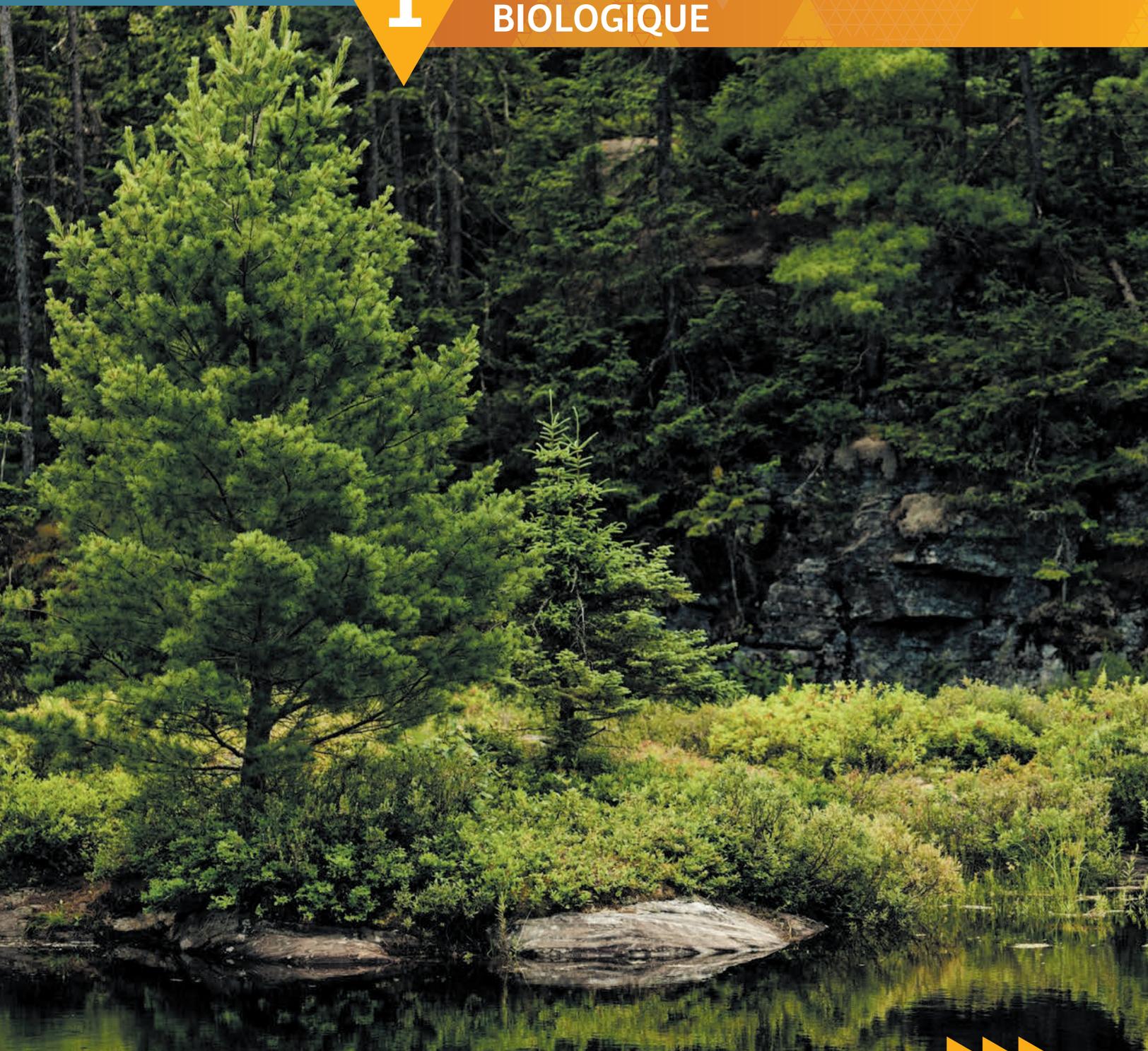
### Ma recommandation

Dans un processus d'amélioration continue, mettre en place un programme de suivi visant à effectuer une rétroaction sur les modalités de l'aménagement écosystémique et sur l'efficacité des moyens utilisés afin de confirmer leur mise en œuvre ou de les ajuster au besoin.

CRITÈRE

1

DIVERSITÉ  
BIOLOGIQUE



►►► **La diversité biologique désigne la variabilité qui existe parmi les organismes vivants et les écosystèmes dont ils font partie.**

## Indicateurs

- 1.1.1 Superficie des forêts par type forestier et classe d'âge, et superficie des milieux humides de chaque écozone**
- 1.1.2 Superficie des forêts (par type de forêt et classe d'âge), milieux humides, types de sol et caractéristiques géomorphologiques dans les aires protégées de chaque écozone**
- 1.2.1 Situation des espèces en péril associées à la forêt**
- 1.2.2 Niveau de population de certaines espèces associées à la forêt**
- 1.2.3 Répartition de certaines espèces associées à la forêt
- 1.2.4 Nombre d'espèces exotiques envahissantes associées à la forêt
- 1.3.1 Diversité génétique des stocks de semences pour le reboisement**
- 1.3.2 État des efforts de conservation *in situ* et *ex situ* portant sur les essences forestières indigènes de chaque écozone**

Les indicateurs apparaissant en gras sont documentés.

## 1.1 DIVERSITÉ DES ÉCOSYSTÈMES

### 1.1.1 Superficie des forêts par type forestier et classe d'âge, et superficie des milieux humides de chaque écozone

La diversité des écosystèmes est évaluée en considérant quatre composantes.

#### Vieilles forêts

Les préoccupations à l'égard de la représentativité des vieilles forêts à l'échelle du paysage sont prises en charge dans le processus de planification forestière. Des actions sont mises en œuvre pour atteindre les cibles dans les domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau blanc et à bouleau jaune. Les cibles de vieilles forêts sont respectées dans la pessière à mousses.

#### Forêt en régénération

Après analyse des superficies, la proportion de forêt en régénération n'est pas problématique dans la forêt du domaine de l'État.

#### Évolution du couvert forestier

La proportion des types de couverts forestiers (feuillu, mixte et résineux) ne présente pas de changements notables suite aux analyses réalisées.

## Milieux humides

Le cadre réglementaire en vigueur protège les milieux humides lors des interventions forestières. Au Québec, les milieux humides sont nombreux et bien identifiés.

La protection des milieux humides est assurée dans la forêt du domaine de l'État.

### 1.1.2 Superficie des forêts (par type de forêt et classe d'âge), milieux humides, types de sol et caractéristiques géomorphologiques dans les aires protégées de chaque écozone

En 2015, le gouvernement du Québec a haussé sa cible de conservation en zones terrestres à 17 % d'ici 2020 conformément à l'Accord international d'Aichi<sup>5</sup>. Au 31 mars 2018, le réseau des aires protégées inscrites au Registre<sup>6</sup> du gouvernement couvrait 9,4 % de la province (figure 1). Au 31 mars 2020, ce pourcentage est établi à 10,04 %<sup>7</sup>. La superficie de ce réseau augmente continuellement.

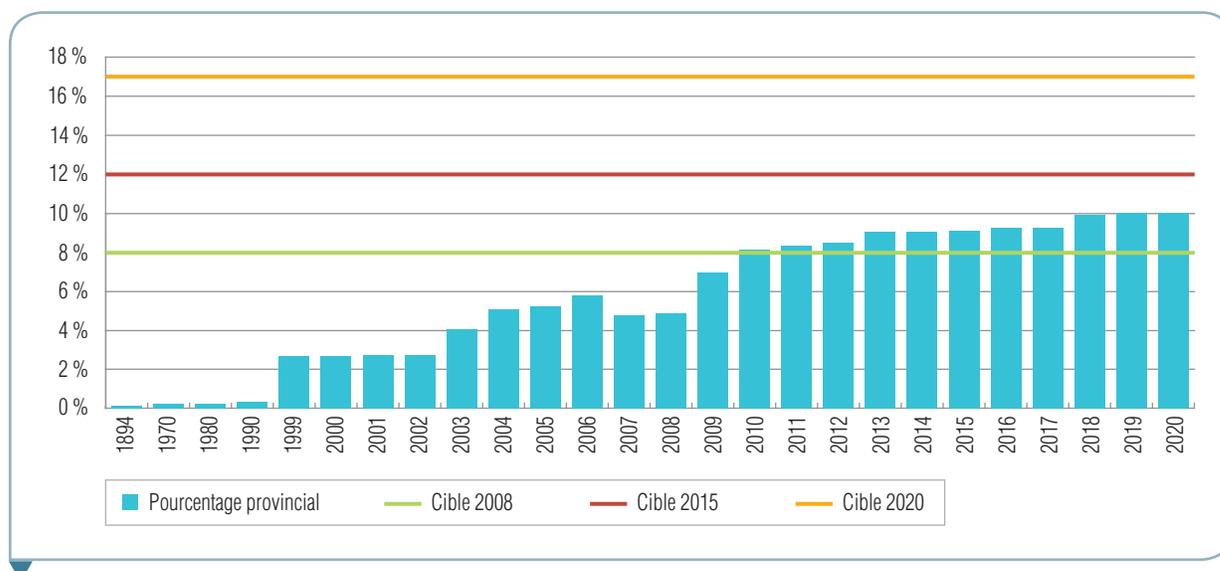


FIGURE 1

Évolution des aires protégées au Québec entre 1894 et le 31 mars 2020<sup>8</sup>

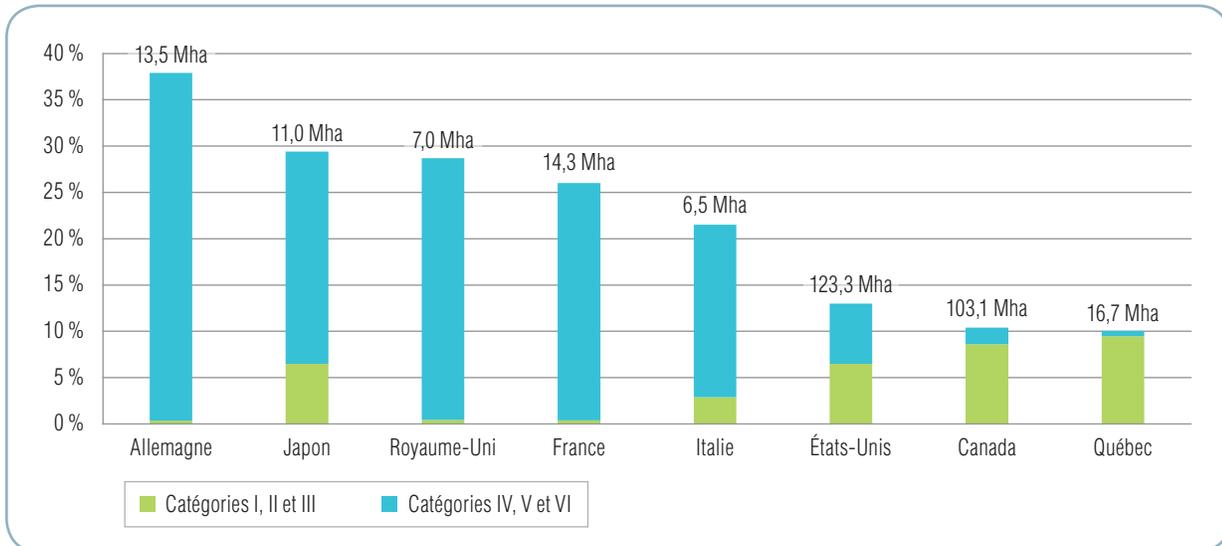
5. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-02-fr.pdf>.

6. [http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/registre/](http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/).

7. [http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/registre/index.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm).

8. [http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/registre/index.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm).

La classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature<sup>9</sup> est utilisée au Québec pour répertorier les aires protégées actuelles et en devenir. À ce jour, une proportion plus importante dans les catégories de conservation les plus strictes (I, II et III) est observée (figure 2).



**FIGURE 2**

Pourcentage en aires protégées et superficie protégée (millions d'hectares) dans les pays du G7 et au Québec<sup>10</sup>

Dans la forêt du domaine de l'État, il y a 10 % de la superficie qui est reconnue au Registre des aires protégées. De plus, d'après les analyses, une superficie représentant 2,7 % est en voie d'être consignée à celui-ci (tableau 1).

Puisque la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*<sup>11</sup> est en révision, le gouvernement pourrait utiliser les nouveaux statuts envisagés dans les catégories IV, V et VI pour atteindre et dépasser la cible de 17 % en aires protégées pour 2020. Il est constaté, dans les travaux du Forestier en chef, que des territoires bénéficient de mesures de protection pouvant satisfaire ces critères dans la forêt du domaine de l'État. Ces superficies présentent un potentiel de contribution au réseau des aires protégées (tableau 1).

9. <https://www.iucn.org/fr/theme/aires-protegees>.

10. <https://www.protectedplanet.net/>.

11. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-61.01>.

## TABLEAU 1

Territoires de la forêt du domaine de l'État présentant un potentiel de reconnaissance selon le projet de loi modifiant la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*<sup>12</sup>

TERRITOIRES	SUPERFICIE (HA)	%
Aires protégées inscrites au Registre	4 517 630	10,0
Aires en voie d'être reconnues officiellement	1 219 060	2,7
Vastes espaces pour le caribou au sud de la limite territoriale des forêts attribuables (en consultation)	6 316 000	14,0
Ravages du cerf de Virginie	276 250	0,6
Île d'Anticosti (territoire forestier résiduel)	297 700	0,7
Territoires d'intérêt faunique cris	898 420	2,0
Réserves fauniques	4 100 000	9,1
Ententes d'harmonisation (Côte-Nord)	350 000	0,8
Protection des milieux humides	3 604 680	8,0
Protection des milieux riverains	3 089 500	6,8

## 1.2 DIVERSITÉ DES ESPÈCES

### 1.2.1 Situation des espèces en péril associées à la forêt

Au 31 mars 2018, le nombre de sites floristiques protégés s'élevait à 177 et le nombre d'habitats fauniques d'espèces menacées ou vulnérables protégés était de 1 426 dans la forêt du domaine de l'État. Au total, 33 espèces floristiques et 10 espèces fauniques faisaient l'objet de mesures de protection. Ces espèces et leurs habitats font partie des éléments considérés dans les stratégies d'aménagement ou font l'objet de plans de protection spécifiques.

Plus particulièrement, en ce qui a trait aux caribous forestiers et montagnards, des plans de rétablissement de l'habitat sont en vigueur dans plusieurs régions du Québec pendant la période 2013-2018. Ils sont pris en compte dans les stratégies d'aménagement de la forêt du domaine de l'État. Depuis 2016, dans un processus d'amélioration, une stratégie pour les caribous forestiers et montagnards est en élaboration<sup>13</sup>.

Il y a une évolution positive du nombre de sites protégés, tant pour les espèces floristiques que fauniques. Une tendance peut être déterminée avec un niveau de population des espèces bien documenté. Les données d'inventaire et de télémétrie pourraient contribuer à établir l'évolution de la population en vue d'améliorer les plans de gestion associés à chaque espèce.

12. Les données concernent la forêt du domaine de l'État située au sud de la limite territoriale des forêts attribuables. Les superficies ne peuvent être additionnées en raison de la superposition possible d'une partie de ces territoires.

13. <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/habitats-et-biodiversite/amenagement-habitat-caribou-forestier/>

## 1.2.2 Niveau de population de certaines espèces associées à la forêt

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a publié le *Guide d'intégration des besoins associés aux espèces fauniques dans la planification forestière* en 2013.

Des inventaires périodiques sont réalisés pour les principales espèces fauniques associées au milieu forestier. Des plans de gestion pour le gros et le petit gibier, les animaux à fourrure et les espèces aquatiques sont établis et suivis<sup>14</sup>.

Cet indicateur est considéré bien encadré par des mesures de gestion.

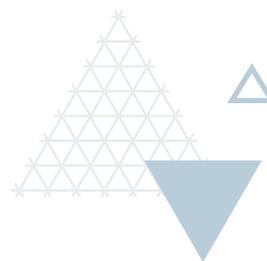
## 1.3 DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE

### 1.3.1 Diversité génétique des stocks de semences pour le reboisement

La diversité génétique des stocks de semences pour le reboisement est garantie. Les efforts investis à chaque étape du processus autant dans la gestion des sources de semences (vergers à graines et provenance naturelle) que dans l'évaluation de leur qualité génétique sont reconnus.

### 1.3.2 État des efforts de conservation *in situ* et *ex situ* portant sur les essences forestières indigènes de chaque écozone

L'information disponible permet de conclure que la situation est excellente étant donné les efforts consacrés à la protection de la régénération naturelle et au maintien de la diversité génétique des semences pour le reboisement.



14. <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/plans-de-gestion/>

CRITÈRE

2

ÉTAT ET PRODUCTIVITÉ  
DES ÉCOSYSTÈMES



Crédit Olivier Cameron-Trudel



- **L'aménagement durable des écosystèmes forestiers repose sur leur capacité de maintenir les fonctions et les processus écologiques et sur leur capacité à se perpétuer.**

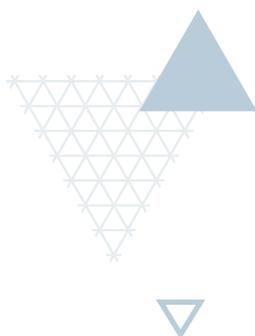
## Indicateurs

- 2.1 Volume total sur pied des essences commerciales et non commerciales du territoire forestier**
- 2.2 Superficies forestières ajoutées et perdues, selon la cause**
- 2.3 Superficies forestières perturbées par les incendies, les insectes, les maladies et la récolte**
- 2.4 Superficies forestières dont les fonctions sont altérées par l'ozone et les pluies acides
- 2.5 Proportion des aires de coupe qui s'est bien régénérée**

Les indicateurs apparaissant en gras sont documentés.

## 2.1 VOLUME TOTAL SUR PIED DES ESSENCES COMMERCIALES ET NON COMMERCIALES DU TERRITOIRE FORESTIER

D'après les inventaires écoforestiers réalisés entre 1970 et 2018, le volume sur pied se maintient tout en tenant compte des effets combinés des perturbations naturelles, dont l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, de la croissance des arbres et des interventions forestières. Par contre, depuis 1970, le volume sur pied de l'épinette noire est en baisse constante. Il est remarqué que celui du sapin baumier lors du dernier inventaire est en hausse de 34 %. Actuellement, le volume total sur pied des essences commerciales est de l'ordre de 2,2 milliards de mètres cubes.



## 2.2 SUPERFICIES FORESTIÈRES AJOUTÉES ET PERDUES, SELON LA CAUSE

En octobre 2016, le changement de la limite territoriale des forêts attribuables a entraîné une modification de la superficie des forêts du domaine de l'État<sup>15</sup>. Cette nouvelle limite est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2018. Ainsi, la superficie destinée à l'aménagement de deux régions a été modifiée. Dans le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean, cette dernière a augmenté de 37 820 hectares, soit 1,0%. Sur la Côte-Nord, la superficie a diminué de 92 960 hectares, soit 1,2%.

## 2.3 SUPERFICIES FORESTIÈRES PERTURBÉES PAR LES INCENDIES, LES INSECTES, LES MALADIES ET LA RÉCOLTE

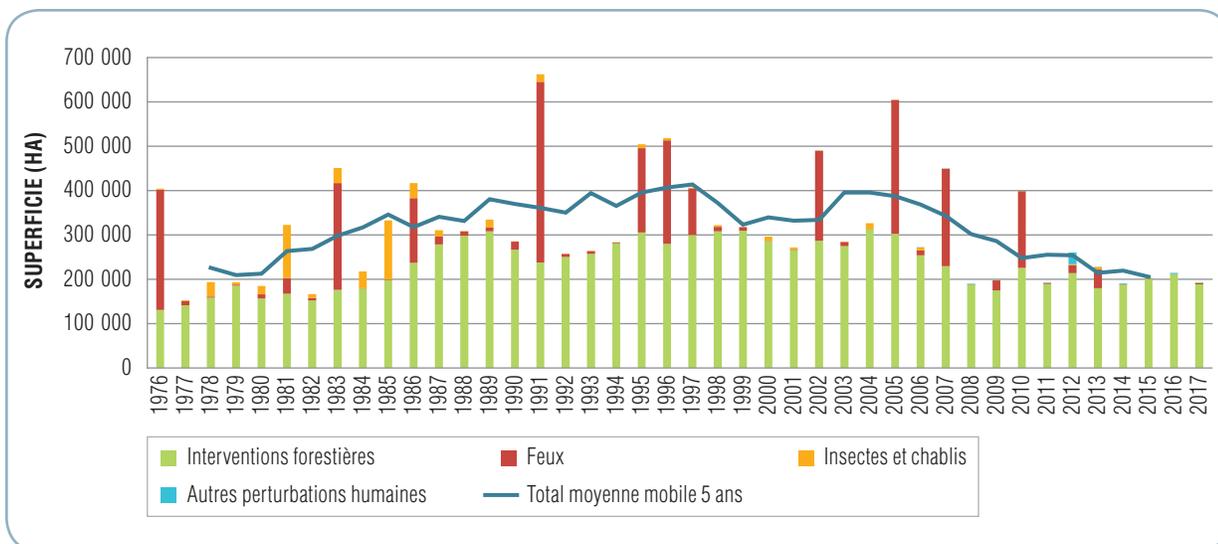
Pour la période 2013-2018, la superficie de l'ensemble des perturbations est moins élevée que dans les deux décennies précédentes (figure 3). Il y a eu moins d'interventions forestières et la superficie affectée par les incendies de forêt a été plutôt faible au cours des dernières années. Les incendies représentent seulement 3% de l'ensemble des perturbations récentes.

La forêt d'aujourd'hui est donc moins perturbée qu'auparavant.

Toutefois, les perturbations liées aux insectes et aux maladies pourraient causer une pression plus significative dans le futur, principalement en raison de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui a cours dans plusieurs régions. Des plans de récupération des bois en perdition et d'aménagement forestier sont mis en œuvre à plusieurs endroits selon l'intensité de l'infestation.

---

15. Arrêté ministériel AM 2016-008 dans la Gazette officielle du Québec. Partie 2-Lois et règlements. Gazette N° 42 du 2016-10-19 (page 5663). <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=65591.pdf>.



**FIGURE 3**

Perturbations entre 1976 et 2017

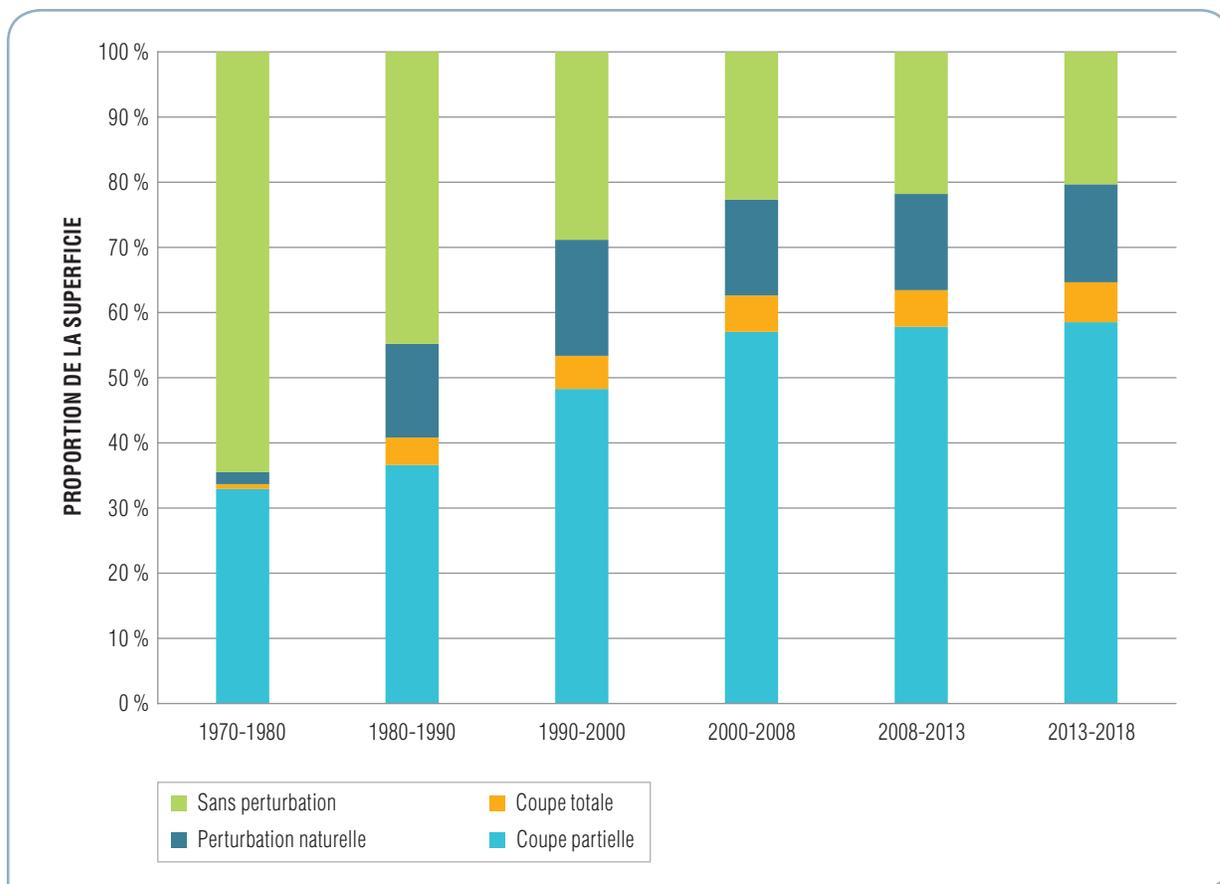
### Perturbations en forêt feuillue et mixte à feuillus durs

Depuis 2000, les interventions forestières dans les peuplements de feuillus durs<sup>16</sup> sont caractérisées par la très forte proportion qu'occupent les coupes partielles (figure 4). Environ 20% de la superficie n'affiche pas de perturbation apparente<sup>17</sup>. Par ailleurs, les peuplements issus de coupes partielles et totales occupent sensiblement la même superficie, ceci indique que les récoltes annuelles<sup>18</sup> se réalisent désormais sur des superficies qui ont déjà été aménagées. La récolte ignore donc environ 20% du territoire. Ceci peut s'expliquer tant par une composition en essences ou en qualité peu désirées que par des aspects économiques tels la distance ou le faible volume de bois d'œuvre à l'hectare.

16. Les peuplements de feuillus durs sont principalement localisés dans les sous-domaines des érablières et de la sapinière à bouleau jaune. Les « feuillus durs » ou « Hardwood lumber » sont des termes en usage pour désigner le bouleau jaune, l'érable à sucre, le chêne rouge, le chêne blanc, le frêne noir, le frêne blanc, le hêtre à grandes feuilles et le tilleul d'Amérique. Dans CRIQ (2002), Profil des produits forestiers de première transformation : bois de sciage de feuillus durs, gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, 57 p. (Publication n° 2002-3086).

17. Superficie sans perturbation apparente: aucune perturbation passée n'est perçue par photo-interprétation dans le couvert forestier.

18. Récolte annuelle moyenne en coupe partielle : 2008-2013 = 30 500 ha/an et 2013-2018 = 22 300 ha/an.



**FIGURE 4**

Superficie des types de perturbation dans les peuplements de feuillus durs<sup>19</sup> de 1970 à 2018

Tel que démontré par les inventaires de suivi et de contrôle des interventions en forêt feuillue et mixte à feuillus durs depuis 1993, la sélection des peuplements récoltés vise de plus en plus une composition importante en essences autres que le bouleau jaune et l'érable à sucre. Il est observé que la proportion du volume récolté en bouleau jaune et en érable à sucre est en diminution. De plus, la proportion de bois d'œuvre de qualité sur pied est en baisse, autant dans les peuplements avant et après la récolte.

Selon la littérature scientifique, l'intervalle de temps requis pour reconstituer le volume de bois d'œuvre après une coupe partielle est de 30 à 40 ans<sup>20</sup>. Puisque les peuplements observés après la récolte sont de moindre qualité, il sera nécessaire de prolonger la période entre deux interventions afin de recouvrer le volume initial de bois d'œuvre de qualité. D'ailleurs, une analyse démontre que cet intervalle de temps moyen de reconstitution serait plutôt de 50 à 55 ans pour le bouleau jaune et de 40 à 45 ans pour l'érable à sucre. Cette situation est préoccupante pour le maintien de la qualité des feuillus durs dans le temps.

19. Bureau du forestier en chef – Compilation interne.

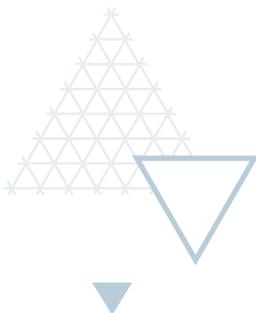
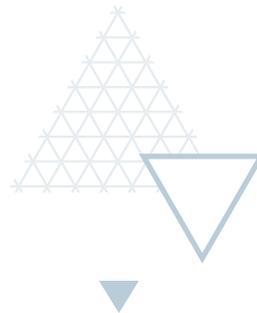
20. Le guide sylvicole du Québec. Les concepts et l'application de la sylviculture. Tome 2. Chapitre 20 La Coupe progressive irrégulière [www.mffp.gouv.qc.ca/forets/.../connaissances-guide-sylvicole.jsp](http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/.../connaissances-guide-sylvicole.jsp).

## 2.5 PROPORTION DES AIRES DE COUPE QUI S'EST BIEN RÉGÉNÉRÉE

La majorité des forêts sont bien régénérées à la suite d'une intervention forestière. En cas de déficit, un programme de reboisement est mis en place.

Par contre, selon les informations, la régénération naturelle après feu est parfois problématique en forêt boréale. Pour y remédier, des programmes de reboisement sont en cours afin de corriger la situation.

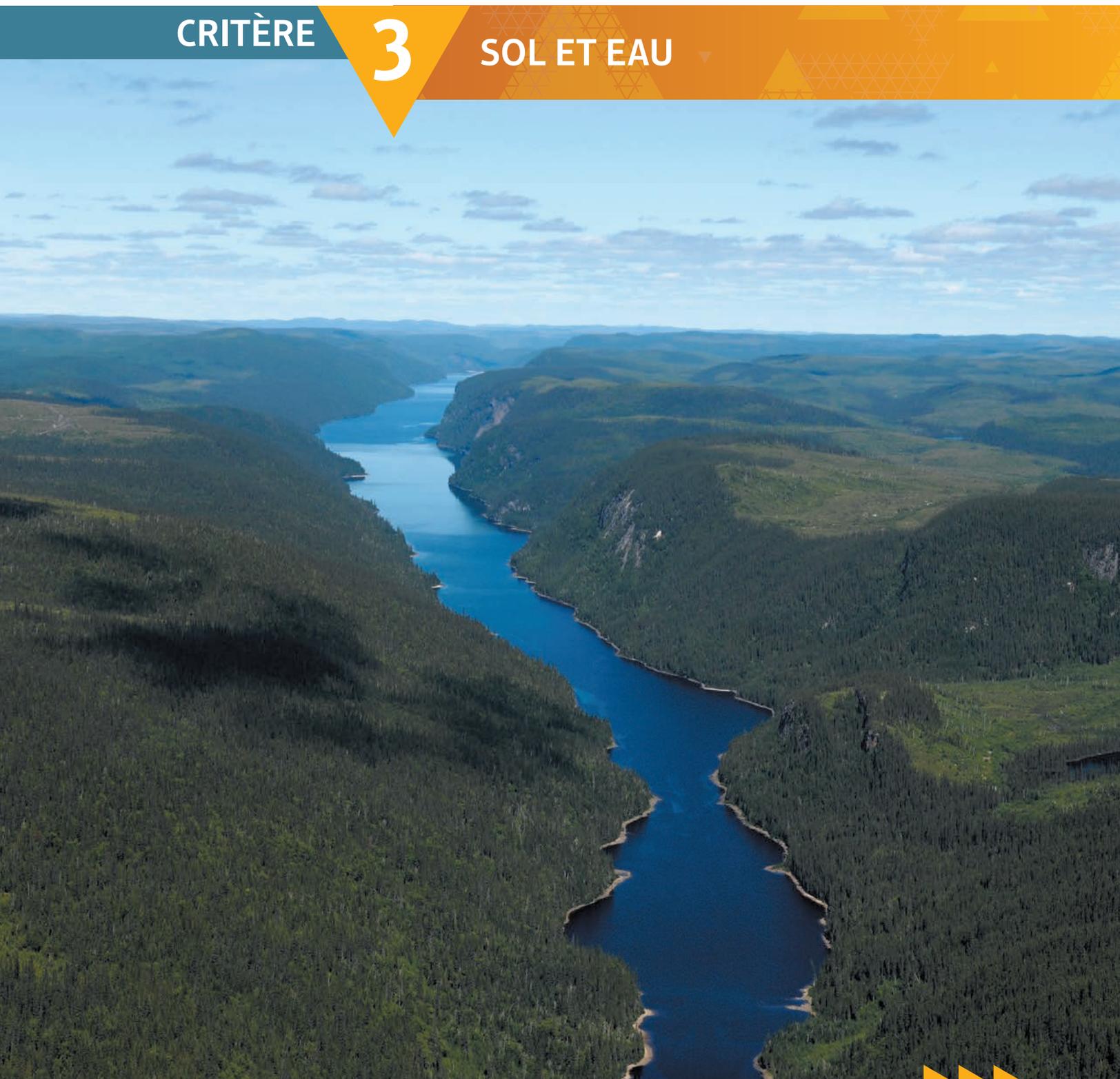
Après analyse, le maintien de la forêt est assuré et il n'y a pas de déforestation causée par les interventions forestières.



CRITÈRE

3

SOL ET EAU



- ▶▶▶ **Les forêts filtrent la pollution et sont le principal habitat de nombreuses espèces aquatiques et riveraines. En raison des perturbations, de l'érosion et de la compaction qu'elles entraînent, les activités d'aménagement peuvent altérer les sols forestiers.**

## Indicateurs

- 3.1 Taux de conformité aux normes locales visant à réduire les perturbations du sol**
- 3.2 Taux de conformité aux normes locales qui régissent la construction des routes, le passage des cours d'eau et l'aménagement des zones riveraines**
- 3.3 Proportion des bassins hydrologiques soumise à des perturbations majeures ayant renouvelé les peuplements au cours des 20 dernières années

Les indicateurs apparaissant en gras sont documentés.

## 3.1 TAUX DE CONFORMITÉ AUX NORMES LOCALES VISANT À RÉDUIRE LES PERTURBATIONS DU SOL

Dans la période, des activités de contrôle des interventions ont été réalisées, et au besoin, les situations problématiques ont été prises en charge. Le cas échéant, des avis de correction sont émis aux entreprises forestières.

En fonction de ces informations, la situation est jugée acceptable et stable.

## 3.2 TAUX DE CONFORMITÉ AUX NORMES LOCALES QUI RÉGISSENT LA CONSTRUCTION DES ROUTES, LE PASSAGE DES COURS D'EAU ET L'AMÉNAGEMENT DES ZONES RIVERAINES

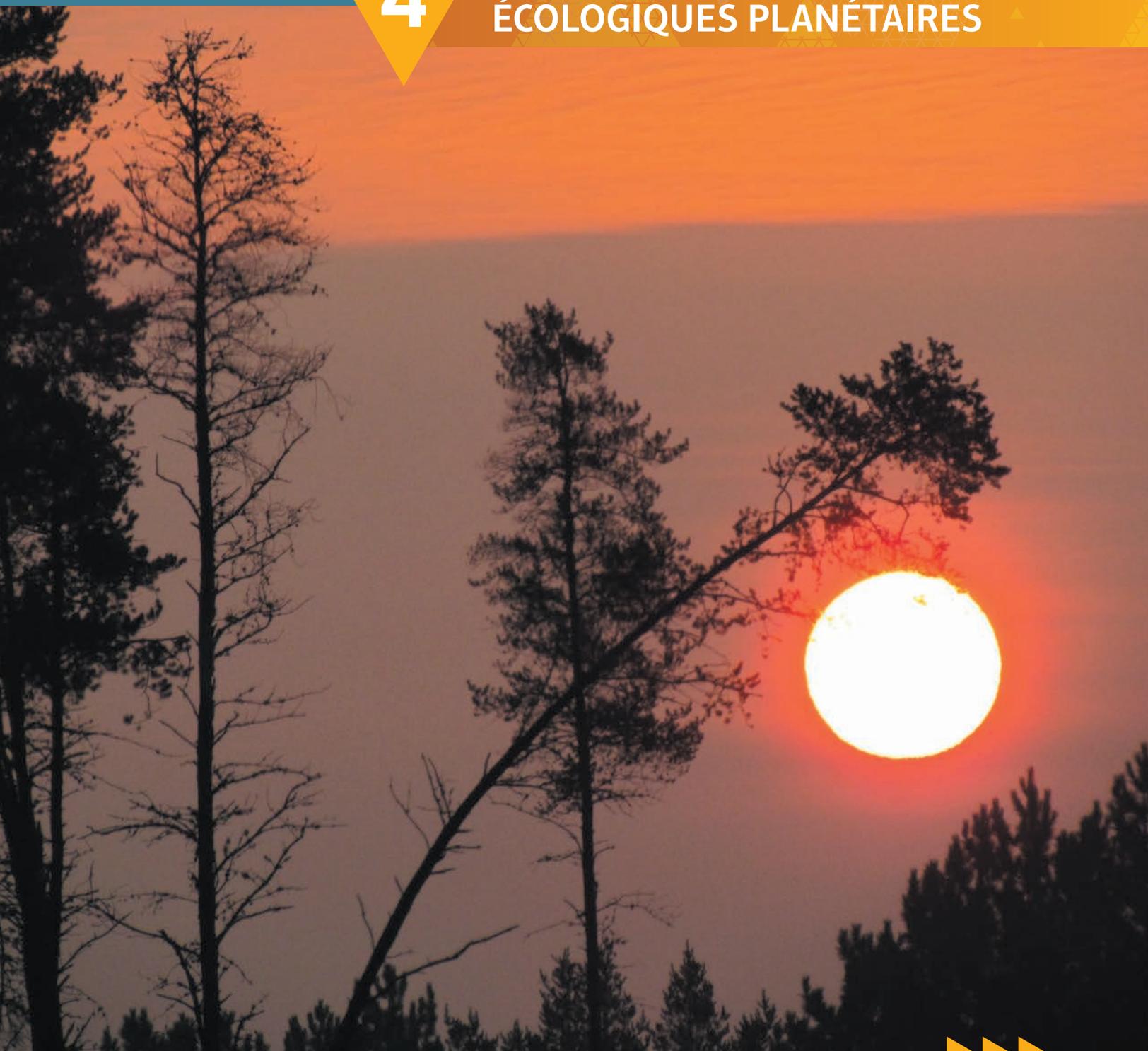
Des modalités légales et réglementaires encadrent la construction des routes, le passage des cours d'eau et l'aménagement des zones riveraines. La réglementation en vigueur assure l'encadrement de l'implantation et de la réfection des routes forestières pour la protection de l'eau.

L'analyse de conformité des normes a été réalisée. Elle démontre que la protection de l'eau est prise en compte et jugée conforme.

CRITÈRE

4

CONTRIBUTION AUX CYCLES  
ÉCOLOGIQUES PLANÉTAIRES



Crédit Simon Tremblay



- ▶▶▶ **Les forêts occupent une partie importante du territoire québécois. En raison de leur taille, les forêts jouent un rôle majeur dans le fonctionnement de la biosphère.**

## Indicateurs

- 4.1.1 Variation nette de la quantité de carbone dans les écosystèmes forestiers**
- 4.1.2 Stockage du carbone dans les écosystèmes forestiers, par type forestier et par classe d'âge
- 4.1.3 Variation nette de la teneur en carbone des produits forestiers
- 4.1.4 Émissions de carbone par le secteur forestier

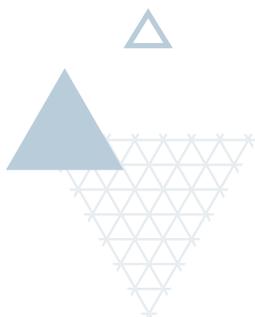
Les indicateurs apparaissant en gras sont documentés.

## 4.1 CYCLE DU CARBONE

### 4.1.1 Variation nette de la quantité de carbone dans les écosystèmes forestiers

La forêt du domaine de l'État est un puits de carbone. Les analyses démontrent qu'elle constitue un réservoir qui est demeuré stable depuis 1990. Cependant, depuis 2012, une légère diminution du pouvoir de séquestration est observée, s'expliquant entre autres par la mortalité des arbres liée à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'aménagement de la forêt permet de compenser les effets de l'épidémie.

Le Forestier en chef mesure l'effet des stratégies d'aménagement sur la séquestration du carbone par la forêt et les produits du bois en vue d'établir un bilan du carbone forestier provincial.



CRITÈRE

5

AVANTAGES ÉCONOMIQUES  
ET SOCIAUX



Crédit Chantiers Chibougamau Ltée.



- ▶▶▶ **Les forêts sont une source d'avantages commerciaux substantiels, y compris de produits ligneux, de produits non ligneux, d'eau et de tourisme, ainsi que d'avantages non commerciaux importants, notamment sur le plan de la faune, des loisirs, de l'esthétique et de la nature sauvage.**

## Indicateurs

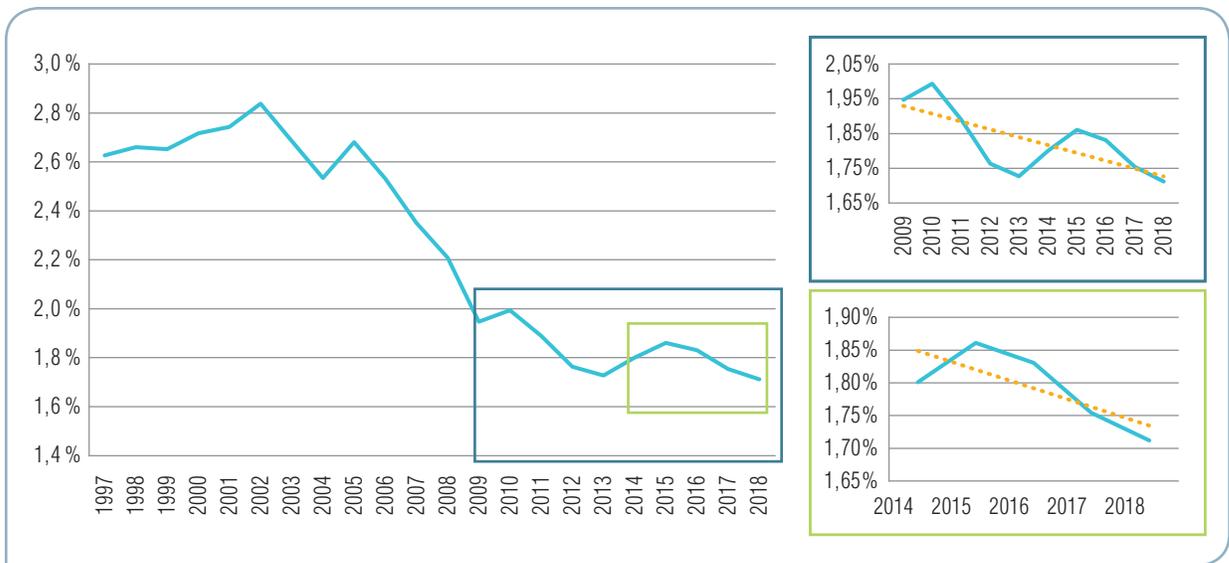
- 5.1.1 **Contribution des produits ligneux au produit intérieur brut**
- 5.1.2 Valeur des produits ligneux de seconde transformation par volume récolté
- 5.1.3 Production, consommation, importations et exportations de produits ligneux
- 5.1.4 **Contribution des produits non ligneux et des services forestiers au produit intérieur brut**
- 5.1.5 Valeur des produits non ligneux et des services forestiers non commercialisés
- 5.2.1 **Superficies forestières, par tenure**
- 5.2.2 Répartition des avantages financiers de l'industrie des produits ligneux
- 5.3.1 **Récolte annuelle des produits ligneux par rapport au niveau de récolte jugé durable**
- 5.3.2 Récolte annuelle de produits non ligneux par rapport au niveau de récolte jugé durable
- 5.3.3 Rendement du capital investi
- 5.3.4 **Indice de productivité**
- 5.3.5 **Emplois directs, indirects et induits**
- 5.3.6 **Revenu moyen dans les principales catégories d'emploi**

Les indicateurs apparaissant en gras sont documentés.

## 5.1 AVANTAGES ÉCONOMIQUES

### 5.1.1 Contribution des produits ligneux au produit intérieur brut

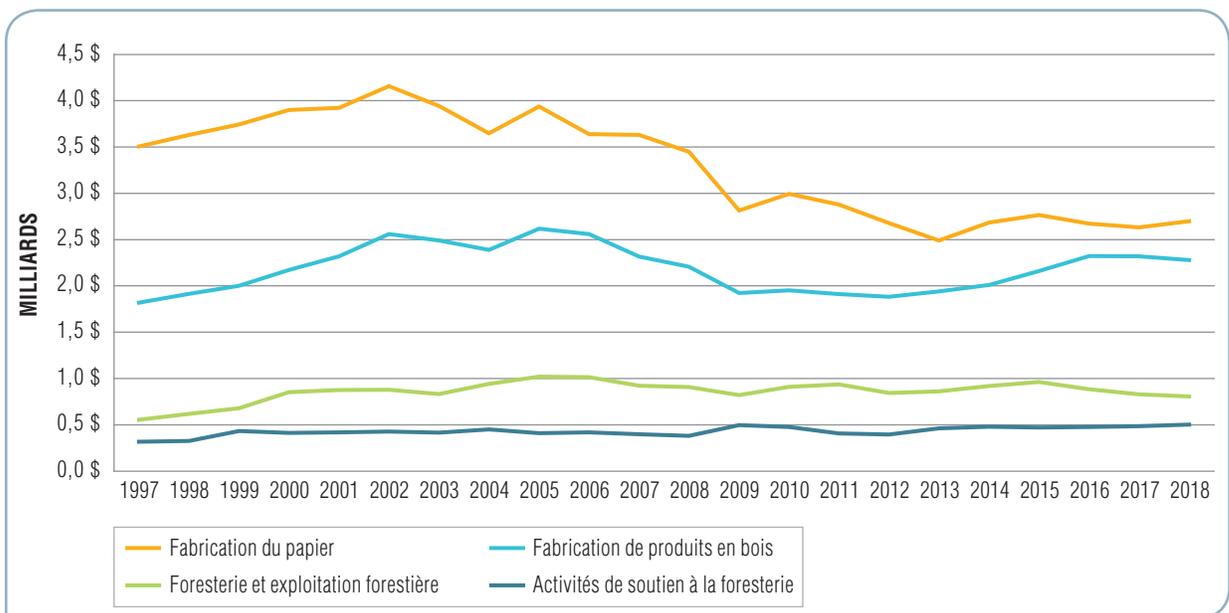
Depuis 2003, la contribution du secteur forestier au produit intérieur brut du Québec est en décroissance. Bien que moins prononcée, cette tendance est également observée pour la dernière décennie et pour la dernière période quinquennale (figure 5).



**FIGURE 5**

Évolution de la contribution du secteur forestier au produit intérieur brut du Québec entre 1997 et 2018<sup>21</sup>

Une croissance soutenue de la contribution du secteur de la fabrication des produits du bois au détriment de celui de la fabrication du papier est remarquée depuis la crise économique de 2008 (figure 6). La parité entre les deux secteurs semble imminente. La contribution de l'industrie forestière au produit intérieur brut du Québec est de l'ordre de 6,3 milliards de dollars en 2018.



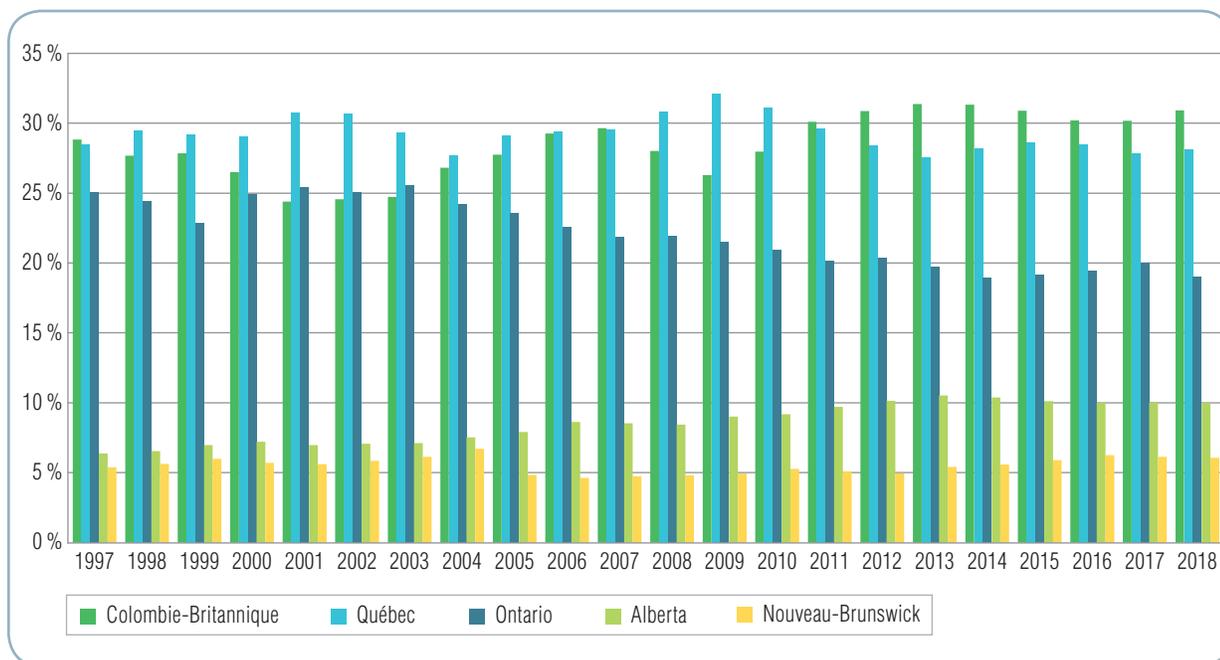
**FIGURE 6**

Évolution du produit intérieur brut en dollars enchaînés 2012 de l'industrie forestière du Québec de 1997 à 2018

21. Statistique Canada. Tableau 36-10-0402-01. Produit intérieur brut aux prix de base, par industrie, province et territoire (x 1 000 000). consulté le 13 février 2020.

Le Québec est un acteur important de l'industrie forestière canadienne. Depuis 2012, le Québec occupe, après la Colombie-Britannique, le deuxième rang de l'industrie forestière canadienne. En 2018, sa contribution s'élevait à 28,1 % du produit intérieur brut de l'industrie forestière canadienne (figure 7). Cette performance se produit dans un contexte où le volume récolté au Québec est deux fois moins qu'en Colombie-Britannique.

Le Québec semble donc avoir maximisé les retombées économiques pour chaque mètre cube de bois utilisé.

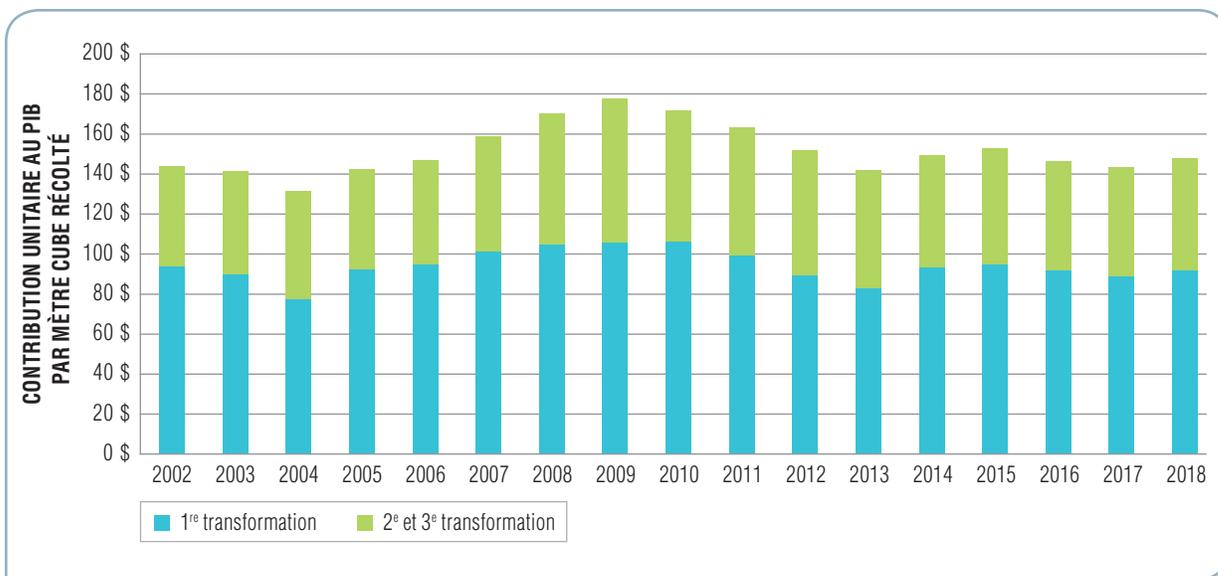


**FIGURE 7**

Contribution des provinces au produit intérieur brut de l'industrie forestière canadienne de 1997 à 2018

### 5.1.2 Valeur des produits ligneux de seconde transformation par volume récolté

Bien que des fluctuations annuelles soient observées sur la contribution de la deuxième et de la troisième transformation au produit intérieur brut de l'industrie forestière, une légère croissance est remarquée sur l'horizon 2013 à 2018 (figure 8).



**FIGURE 8**

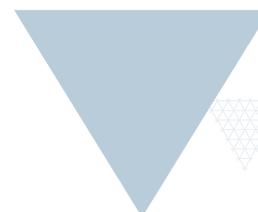
Évolution du produit intérieur brut généré par mètre cube de bois récolté de 2002 à 2018 par catégorie de transformation<sup>22</sup>

La contribution unitaire au produit intérieur brut des produits de deuxième et de troisième transformation est inférieure à celle de la première transformation. Étant complémentaires à l'industrie de la première transformation, elles contribuent à augmenter la valeur par mètre cube de bois récolté.

### 5.1.3 Production, consommation, importations et exportations de produits ligneux

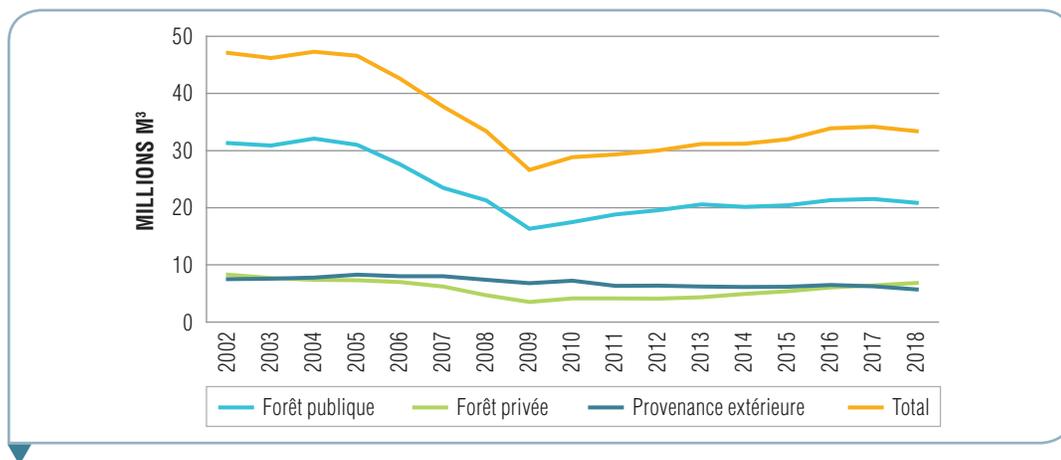
Pour la période 2013-2018, la fabrication du papier est en décroissance, hormis pour la production de pâtes et de cartons. Pour l'industrie du sciage, une croissance soutenue est observée. Cette même croissance est dénotée pour la production d'électricité et d'énergie thermique utilisant la matière ligneuse.

Toutes provenances confondues, l'approvisionnement en bois est en croissance constante depuis les effets de la crise économique de 2008. Une hausse de 25 % pour la dernière décennie et de 7 % pour la dernière période quinquennale est observée.



22. Statistique Canada. Tableau 36-10-0402-01. Produit intérieur brut aux prix de base, par industrie, province et territoire (x 1 000 000).

L'approvisionnement provenant de l'extérieur du Québec montre une baisse de 19 % pour la dernière décennie et s'établit à 5,7 millions de mètres cubes (figure 9).



**FIGURE 9**

Approvisionnement (mètres cubes) de l'industrie québécoise de transformation primaire du bois entre 2002 et 2018<sup>23</sup>

Les exportations des produits du bois sont en croissance pour une valeur cumulative de 10,5 milliards de dollars en 2018.

La balance commerciale de l'industrie forestière se caractérise par un excédent qui s'est accru de 22 % au cours des cinq dernières années.

Ces analyses prouvent que le secteur forestier contribue significativement à l'économie québécoise.

### 5.1.4 Contribution des produits non ligneux et des services forestiers au produit intérieur brut

D'apparence marginale à l'échelle du produit intérieur brut du Québec, les produits forestiers non ligneux contribuent à mettre en valeur les différents services issus de la forêt. En 2014, la contribution associée spécifiquement à la production combinée des produits de l'érable, des bleuets et des arbres de Noël se chiffrait à plus de 400 millions de dollars. Bien que la production soit sujette à des fluctuations selon les années, la contribution des produits forestiers non ligneux au produit intérieur brut ne cesse de croître.

Les activités en lien avec la chasse, la pêche et le piégeage contribuaient au produit intérieur brut pour un total de 946 millions de dollars en 2018.

La contribution des produits forestiers non ligneux et des activités liées au prélèvement faunique est importante dans l'économie québécoise. Une analyse complémentaire révélerait que cette contribution est beaucoup plus élevée en compilant les activités récréatives, de villégiature ainsi que les autres produits forestiers non ligneux.

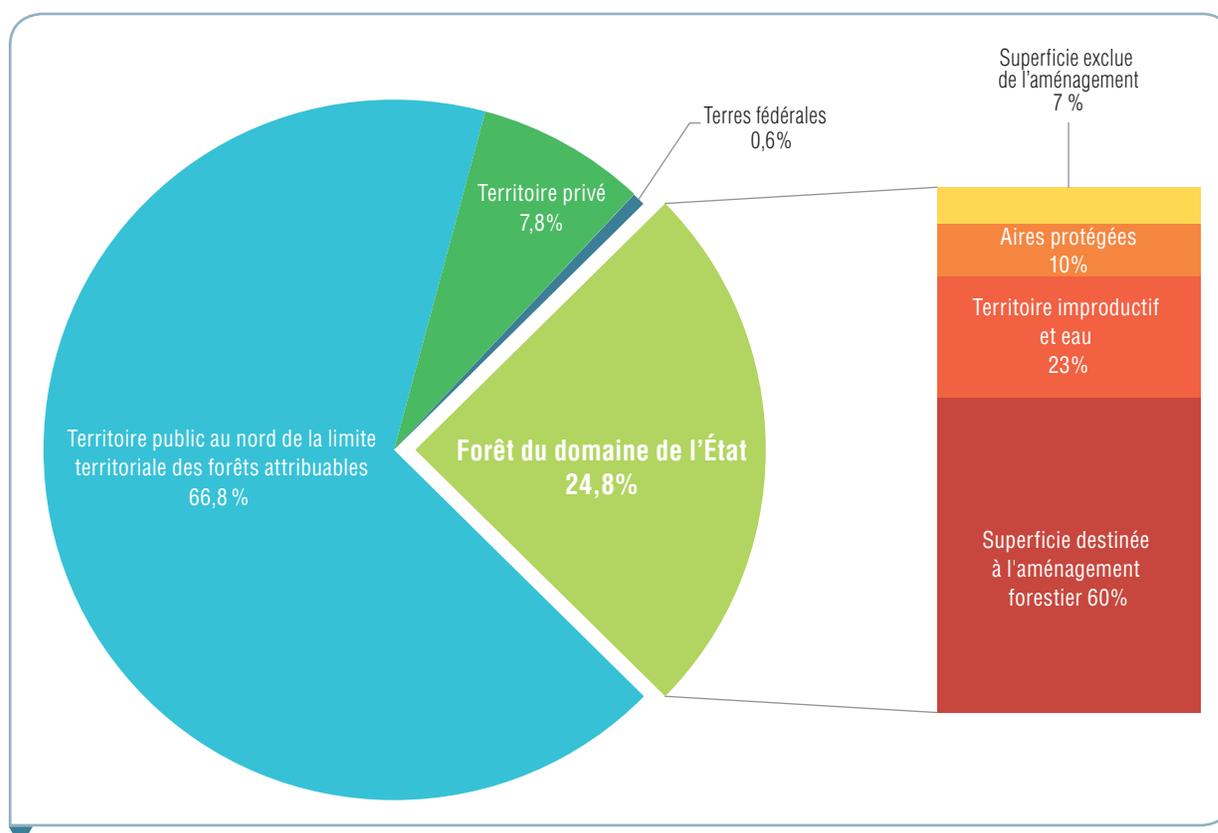
23. MFFP (années multiples). Ressources et industries forestières – Portrait statistique annuel <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/connaissances/statistiques-forestieres/>.

## 5.2 RÉPARTITION DES AVANTAGES

### 5.2.1 Superficies forestières, par tenure

Le territoire du Québec est public à 91,6 %, les terres de juridiction fédérale occupent 0,6 % et les terres privées 7,8 %. La superficie occupée par la forêt du domaine de l'État est de 45,1 millions d'hectares, ce qui représente 24,8 % du territoire provincial. De ce territoire, 26,9 millions d'hectares sont destinés à l'aménagement forestier au 31 mars 2018, soit 13,6 % du Québec (figure 10).

Depuis les années 1970, plus de 4,4 millions d'hectares ont changé de vocation en raison de la création d'aires protégées, de l'application de mesures de protection et de la mise en œuvre d'orientations visant l'aménagement durable des forêts.



**FIGURE 10**

Répartition de la superficie du Québec et de la forêt du domaine de l'État en 2019

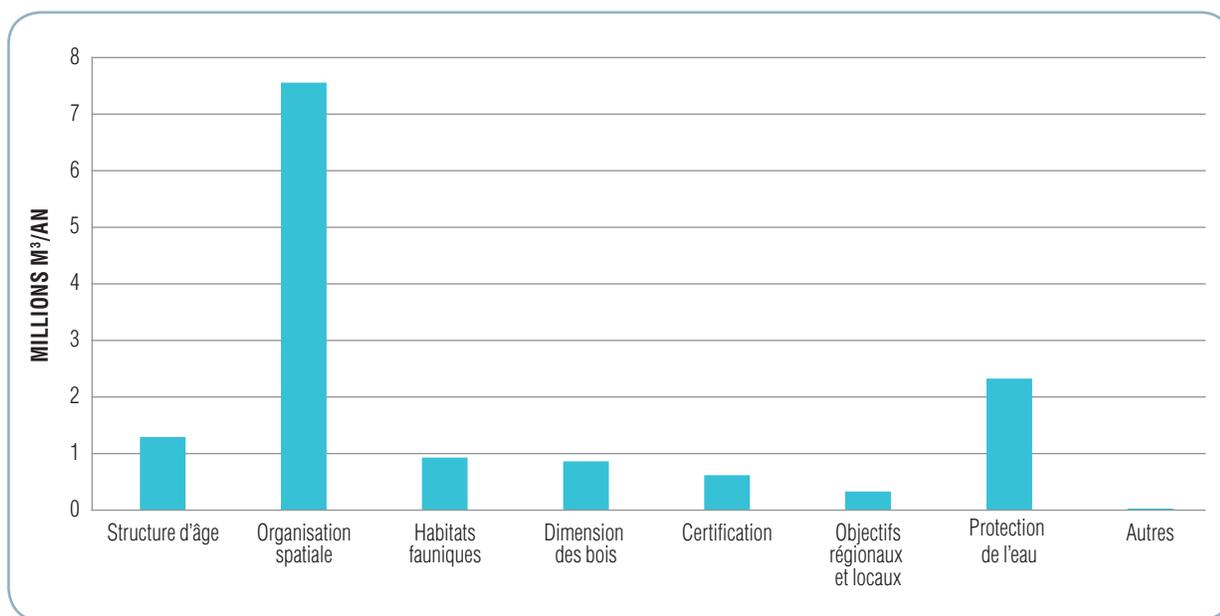
## 5.3 DURABILITÉ DES AVANTAGES

### 5.3.1 Récolte annuelle des produits ligneux par rapport au niveau de récolte jugé durable

L'aménagement durable de la forêt vise à offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procure le milieu forestier. Ces valeurs se reflètent dans l'évaluation du volume de bois disponible à la récolte, car différentes modalités d'aménagement durable sont considérées dans le calcul des possibilités forestières.

Pour la période ciblée, l'estimation du potentiel de la forêt s'élève à près de 50 millions de mètres cubes. Les modalités d'aménagement issues de la Stratégie d'aménagement durable des forêts génèrent des soustractions. Les possibilités forestières ont alors été déterminées à 33 millions de mètres cubes. De toutes les modalités individuelles considérées, l'organisation spatiale de la récolte sur le territoire a le plus d'influence sur le niveau des possibilités forestières (figure 11).

Selon les informations disponibles, le niveau de récolte déterminé est durable et assure la pérennité de la ressource.



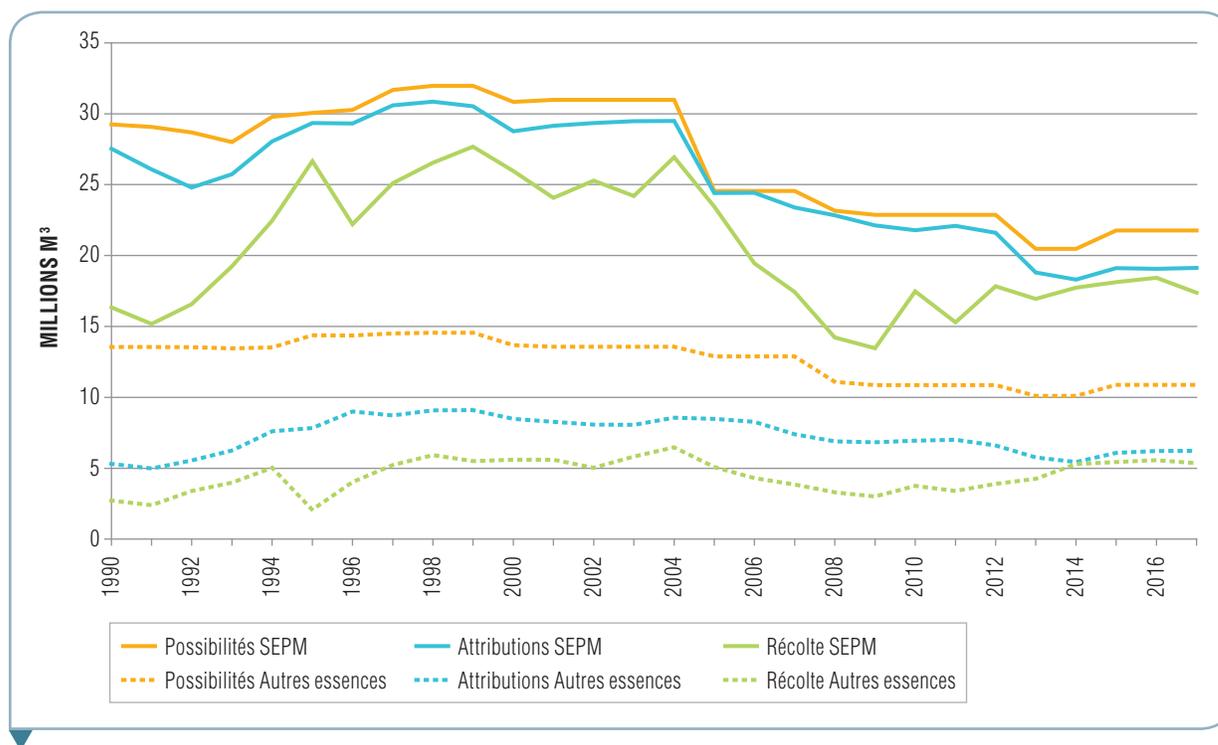
**FIGURE 11**

Impact annuel de quelques éléments considérés au calcul des possibilités forestières (m<sup>3</sup>/an)

## Durabilité de la récolte

Afin d'assurer la pérennité de la forêt, elle ne doit pas être récoltée au-delà de sa capacité. L'évaluation et le respect des possibilités forestières représentent le principal outil de validation.

Les variations observées depuis 1990 traduisent des changements significatifs suite aux recommandations de la Commission Coulombe en 2005 et à l'implantation du régime forestier en 2013. Par ailleurs, l'effondrement de la demande des produits du bois à l'échelle nord-américaine a creusé un écart entre le volume de bois attribué en essences résineuses et celui récolté pendant la période 2008-2013. Cet écart s'est résorbé à la période 2013-2018 (figure 12).



**FIGURE 12**

Possibilités forestières, attributions et volume récolté au Québec depuis 1990

Le groupe d'essences SEPM (sapin, épinettes, pin gris et mélèzes) représente près de 80 % de tout le volume récolté en 2013-2018.

Dans le cas des autres essences, un écart important existe entre les possibilités forestières et le volume de bois attribué. Cette situation est principalement due à la faible demande pour le volume de feuillus intolérants et tolérants de faible qualité qui limite l'accès à l'aménagement de plusieurs types de forêts.

À l'échelle provinciale, le volume attribué ne dépasse pas les possibilités forestières et le volume récolté n'excède pas le volume de bois attribué. Donc, les activités d'aménagement forestier sont durables au Québec.

## Respect de la stratégie d'aménagement

Les possibilités forestières reposent sur la réalisation de la stratégie d'aménagement établie au calcul. Cette dernière consiste en une quantité définie de travaux sylvicoles à appliquer sur un territoire dans le temps. Le respect de la stratégie d'aménagement a été évalué sous quatre aspects différents pour vérifier la durabilité de la ressource.

### Taux de récolte des possibilités forestières par essence ou groupe d'essences et par région

Le taux de récolte des possibilités forestières permet d'évaluer de façon globale l'intensité de l'activité forestière dans une région. Il est obtenu en divisant le volume mesuré par les possibilités forestières nettes pour une unité d'aménagement (tableau 2).

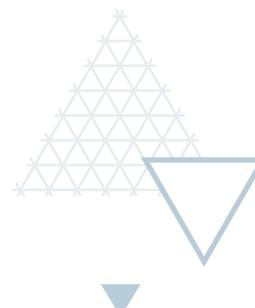
**TABLEAU 2**

Taux de récolte par essence ou groupe d'essences pour la période 2013-2018<sup>24</sup>

RÉGIONS	SEPM	PEUPLIERS	BOULEAU À PAPIER	BOULEAU JAUNE	ÉRABLES	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	105 %	108 %	76 %	92 %	78 %	97 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	98 %	59 %	40 %	70 %	35 %	88 %
Capitale-Nationale	90 %	81 %	38 %	85 %	64 %	77 %
Mauricie	90 %	60 %	54 %	57 %	80 %	77 %
Estrie	90 %	98 %	105 %	61 %	78 %	83 %
Outaouais	67 %	71 %	33 %	16 %	43 %	48 %
Abitibi-Témiscamingue	83 %	59 %	40 %	23 %	32 %	64 %
Côte-Nord*	51 %	45 %	33 %	1 %	1 %	49 %
Nord-du-Québec	91 %	63 %	28 %	0 %	0 %	86 %
Gaspésie	86 %	64 %	41 %	41 %	33 %	75 %
Chaudière-Appalaches	102 %	100 %	51 %	66 %	65 %	90 %
Lanaudière	84 %	65 %	60 %	36 %	54 %	68 %
Laurentides	77 %	77 %	36 %	51 %	68 %	63 %
<b>MOYENNE*</b>	<b>84 %</b>	<b>63 %</b>	<b>43 %</b>	<b>42 %</b>	<b>55 %</b>	<b>73 %</b>

\* Il n'y a eu aucune récolte dans deux unités d'aménagement au cours de la période 2013-2018 (093-52 et 095-51)

24. Bureau du Forestier en chef – Compilation interne.



Les essences SEPM ont été récoltées à 84 % de leurs possibilités forestières, ce qui diffère avec la période précédente où seulement 68 % avaient été récoltées.

Les peupliers ont été récoltés à 63 % de leurs possibilités forestières. Les autres essences sont moins récoltées pour différentes raisons, dont la problématique des bois sans preneur pour plusieurs régions.

Au niveau provincial, la récolte ne dépasse pas les niveaux de possibilités forestières établis. Par contre, certaines unités d'aménagement dans quelques régions demandent une analyse plus approfondie. La situation n'est toutefois pas problématique au niveau de la durabilité de la ressource.

### **Réalisation de la stratégie d'aménagement**

Les possibilités forestières reposent sur une stratégie d'aménagement conditionnée par des superficies de travaux sylvicoles à réaliser par unité d'aménagement. Une disparité régionale des taux de réalisation des stratégies d'aménagement est observée. Cette situation est tributaire des mécanismes de mise en marché des bois et de l'application de plans d'aménagement spéciaux.

### **Récolte par composante territoriale**

Les possibilités forestières déterminées pour une unité d'aménagement tiennent compte de plusieurs particularités territoriales. Ces dernières présentent certaines difficultés pour les activités forestières telles que les encadrements visuels ou les pentes fortes. Une analyse du respect des activités en fonction de ces particularités a été réalisée.

Pour la période 2013-2018, celle-ci démontre que les activités d'aménagement respectent les niveaux établis au calcul des possibilités forestières.

### **Récolte par grand type de forêt**

Les possibilités forestières d'une unité d'aménagement proviennent aussi de la contribution de différents types de forêts. Ces derniers représentent une forme de difficulté opérationnelle en raison de la complexité causée par plusieurs espèces d'arbres qui les composent et qui peuvent être pour certaines, peu ou pas utilisées.

Au niveau provincial, la récolte réalisée pour chaque grand type de forêt en 2013-2018 respecte le niveau prévu au calcul des possibilités forestières.

En conclusion, selon les quatre aspects analysés, les résultats démontrent qu'il n'y a pas de surexploitation de la forêt et que les activités d'aménagement forestier réalisées sont durables.

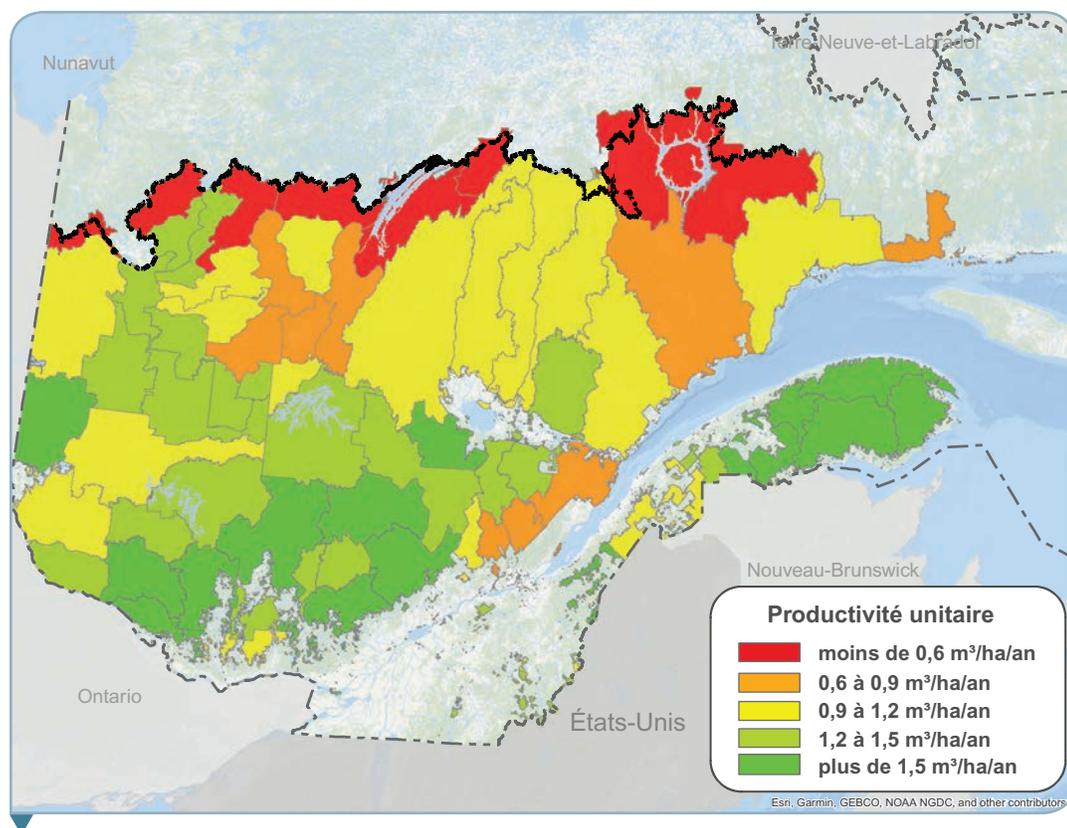
### 5.3.4 Indice de productivité

Dans un contexte d'aménagement forestier durable, trois aspects sont analysés en termes de productivité.

#### Productivité territoriale

La productivité unitaire par unité d'aménagement est obtenue en divisant les possibilités forestières par la superficie sur laquelle elles sont évaluées. Cette mesure est tributaire des conditions de croissance, des travaux d'aménagement réalisés et des décisions gouvernementales.

En 2018, à l'échelle provinciale, la productivité unitaire des unités d'aménagement varie entre 0,1 et 2,1 mètres cubes par hectare par année ( $m^3/ha/an$ ) avec une moyenne provinciale de  $1,3 m^3/ha/an$  (figure 13).



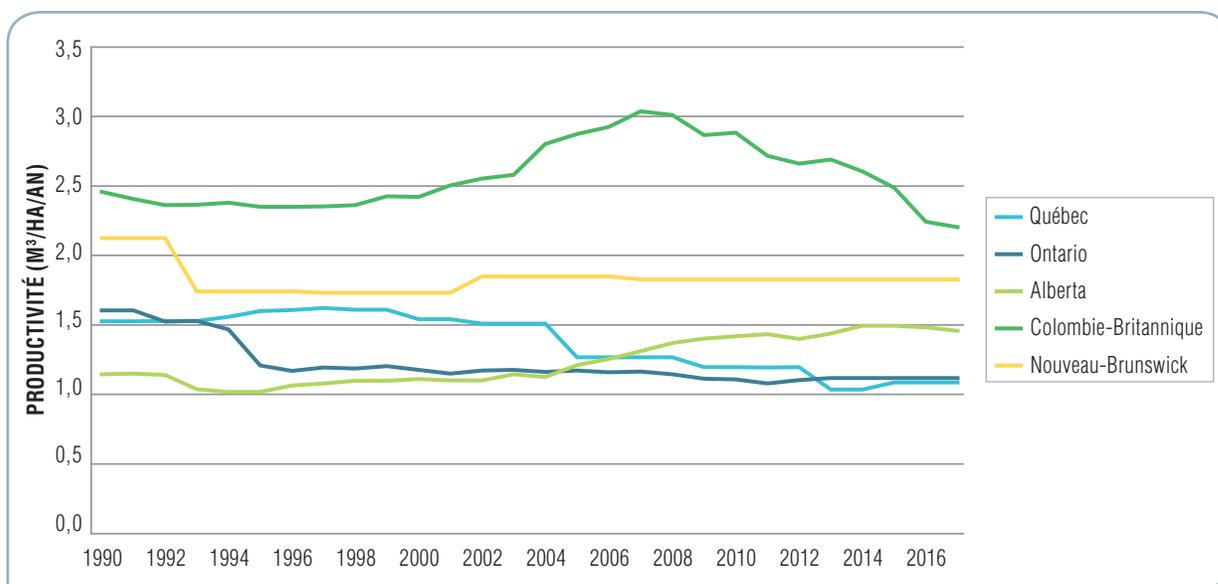
**FIGURE 13**

Productivité unitaire des unités d'aménagement pour la période 2013-2018

La forêt du Québec possède la plus basse productivité unitaire des principales provinces forestières du Canada (figure 14).

#### Performance de la récolte en fonction des prévisions

Le calcul des possibilités forestières prévoit la quantité de bois à récolter par hectare de forêt. L'analyse du volume net récolté par hectare par rapport aux prévisions démontre que la situation est généralement conforme (tableau 3).



**FIGURE 14**

Productivité unitaire des principales provinces forestières au Canada entre 1990 et 2017<sup>25</sup>

**TABLEAU 3**

Volume récolté par rapport aux prévisions par région (m<sup>3</sup>/ha) pour la période 2013-2018

RÉGIONS	VOLUME PRÉVU AU CALCUL	RÉCOLTE DE BOIS D'ŒUVRE	RÉCOLTE DE BOIS DE PÂTE	MATIÈRE LIGNEUSE NON UTILISÉE	TOTAL DE LA RÉCOLTE
Bas-Saint-Laurent	144	107	52	8	167
Saguenay-Lac-Saint-Jean	107	65	40	7	112
Capitale-Nationale	132	79	44	7	129
Mauricie	136	87	55	13	154
Estrie	175	85	73	6	165
Outaouais	135	75	61	4	140
Abitibi-Témiscamingue	123	63	40	16	119
Côte-Nord	100	75	35	13	123
Nord-du-Québec	94	67	49	13	129
Gaspésie	145	97	41	14	151
Chaudière-Appalaches	161	116	56	10	182
Lanaudière	145	96	57	5	157
Laurentides	137	77	57	5	139
<b>MOYENNE</b>	<b>116</b>	<b>73</b>	<b>46</b>	<b>10</b>	<b>129</b>

25. Base de données nationale sur les forêts, février 2020. Pour l'Alberta, somme des superficies brutes des ententes d'aménagement *Gross forest management agreement area* <https://www.alberta.ca/forest-management-agreements.aspx>.

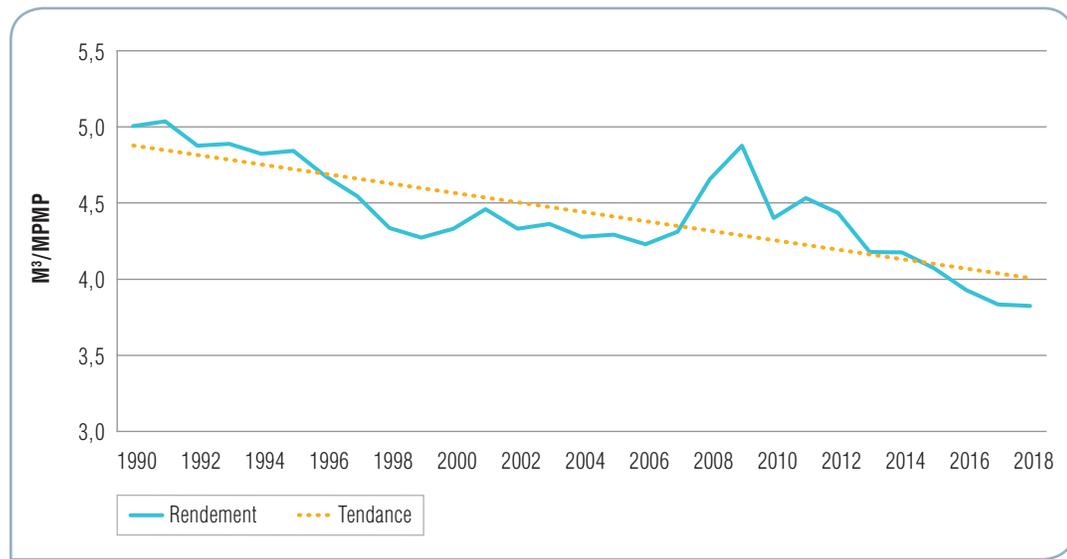
## Volume de bois laissé en forêt lors des interventions forestières

La matière ligneuse non utilisée lors de la récolte est en augmentation partout dans la province. Elle représentait 5 % lors de la période 2008-2013 et s'élève maintenant à 8 % du volume récolté, soit un total de 8,4 millions de mètres cubes. La moitié de ce volume est composé du groupe d'essences SEPM. Cette situation est encadrée par les autorités ministérielles.

La matière ligneuse non utilisée lors de la récolte est mesurée et est prise en compte dans l'analyse du respect des possibilités forestières. La durabilité de la ressource est maintenue.

## Performance de la transformation des bois

La performance d'utilisation des bois par les usines de sciage ne cesse de s'améliorer. Plus particulièrement, pour les scieries de bois résineux, le rendement moyen est passé de 4,18 à 3,82 m<sup>3</sup>/mpmp<sup>26</sup>, soit une amélioration de près de 10 % pour la période 2013-2018 (figure 15).



**FIGURE 15**

Performance d'utilisation des bois au niveau du sciage résineux entre 1990 et 2018<sup>27</sup>

26. Mpmp = 1000 pieds mesure de planche

27. Ressources et industries forestières du Québec – Portrait statistique 2018 (p. 47)  
[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PortraitStatistique\\_2018.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PortraitStatistique_2018.pdf).

### 5.3.5 Emplois directs, indirects et induits

Bien que présentant des fluctuations annuelles, le nombre d'emplois directs des périodes 2008-2013 et 2013-2018 est stable avec environ 63 500 emplois<sup>28</sup> (figure 16).

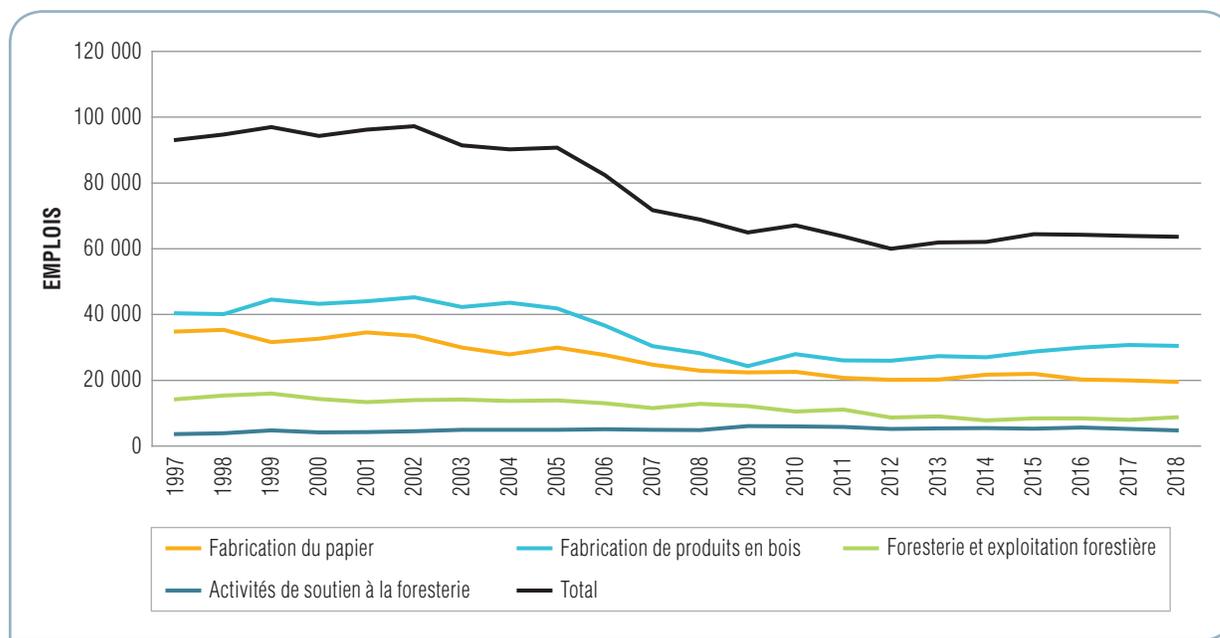


FIGURE 16

Évolution du nombre d'emplois associés à l'industrie forestière du Québec entre 1997 et 2018<sup>29</sup>

### 5.3.6 Revenu moyen dans les principales catégories d'emploi

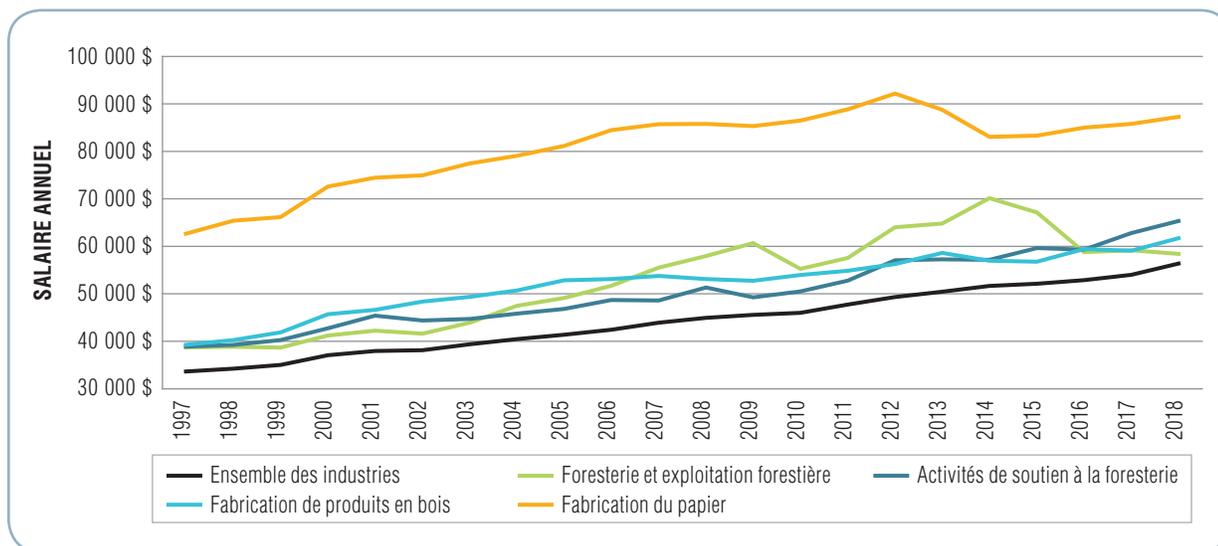
La majoration des salaires dans le secteur forestier québécois demeure modeste malgré la présence de facteurs économiques favorables comme l'augmentation des exportations et l'accroissement des besoins en main-d'œuvre. Pour la fabrication de produits en bois, le salaire moyen annuel est passé au-dessus de 60 000 \$. Quant au secteur des pâtes et papiers, le salaire moyen annuel avoisine les 88 000 \$<sup>30</sup>.

28. Statistique Canada. Tableau 36-10-0489-01. Statistiques du travail conformes au Système de comptabilité nationale (SCN), selon la catégorie d'emploi et l'industrie, consulté le 13 février 2020.

29. Statistique Canada. Tableau 36-10-0489-01. – Statistiques du travail conformes au Système de comptabilité nationale (SCN), selon la catégorie d'emploi et l'industrie.

30. Statistique Canada. Tableau 14-10-0204-01. Rémunération hebdomadaire moyenne selon l'industrie, données annuelles, en date du 25 février 2020.

Traditionnellement, les emplois directs associés à l'industrie forestière québécoise sont mieux rémunérés que ceux de la moyenne confondue de toutes les industries (figure 17).



**FIGURE 17**

Évolution de la rémunération annuelle moyenne des emplois du secteur forestier de 1997 à 2018

Bien que supérieur à la moyenne, l'écart des salaires de l'industrie forestière s'amenuise pour la période 2013-2018 par rapport à l'ensemble des industries (tableau 4).

**TABLEAU 4**

Analyse de l'évolution des salaires par secteur pour les périodes 2008-2013 et 2013-2018

COMPOSANTES	2008-2013	2013-2018
Salaire moyen de toutes les industries	47 814 \$	53 414 \$
Variation (%)	N/A	11,7 %
Salaire moyen de la foresterie et l'exploitation forestière	60 466 \$	62 737 \$
Variation (%)	N/A	3,8 %
Écart (%) p/r à la moyenne des industries	26,5 %	17,5 %
Variation (%) de l'écart p/r à la moyenne des industries	N/A	-9,0 %
Salaire moyen de la fabrication des produits du bois	55 294 \$	58 798 \$
Variation (%)	N/A	6,3 %
Écart (%) p/r à la moyenne des industries	15,6 %	10,1 %
Variation (%) de l'écart p/r à la moyenne des industries	N/A	-5,6 %
Salaire moyen de la fabrication de papier	88 327 \$	84 900 \$
Variation (%)	N/A	-3,9 %
Écart (%) p/r à la moyenne des industries	84,7 %	58,9 %
Variation (%) de l'écart p/r à la moyenne des industries	N/A	-25,8 %

CRITÈRE

6

RESPONSABILITÉ  
DE LA SOCIÉTÉ



- ▶▶▶ **La durabilité n'implique pas seulement les valeurs liées aux ressources forestières elles-mêmes. Elle comprend également une dimension humaine.**

## Indicateurs

- 6.1.1 **Étendue de la consultation des Autochtones pour planifier l'aménagement forestier et élaborer des politiques et des lois relatives à l'aménagement forestier**
- 6.1.2 Superficie des terres forestières appartenant aux Autochtones
- 6.2.1 Superficie des terres forestières de la Couronne ayant fait l'objet d'études sur l'utilisation traditionnelle des terres
- 6.3.1 **Indice de diversité économique des collectivités tributaires des forêts**
- 6.3.2 Niveau de scolarité dans les collectivités tributaires des forêts
- 6.3.3 Taux d'emploi dans les collectivités tributaires des forêts
- 6.3.4 Fréquence des unités à faible revenu dans les collectivités tributaires des forêts
- 6.4.1 **Taux de satisfaction à l'égard des processus de participation du public à l'aménagement forestier durable au Canada**
- 6.4.2 **Taux de conformité aux lois et aux règlements en matière d'aménagement forestier durable**
- 6.5.1 **Couverture, attributs, fréquence et fiabilité statistique des inventaires forestiers**
- 6.5.2 Disponibilité pour le public de l'information sur les inventaires forestiers
- 6.5.3 Investissements dans la recherche forestière, dans la recherche et le développement liés à l'industrie des produits ligneux et dans l'éducation
- 6.5.4 **Statut des lignes directrices et des normes, nouvelles ou mises à jour, relatives aux questions écologiques**

Les indicateurs apparaissant en gras sont documentés.

## 6.1 DROITS ANCESTRAUX ET DROITS ISSUS DE TRAITÉS

### 6.1.1 Étendue de la consultation des Autochtones pour planifier l'aménagement forestier et élaborer des politiques et des lois relatives à l'aménagement forestier

Au cours de la période 2013-2018, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a déployé de nouveaux processus et moyens afin d'offrir aux Autochtones la possibilité d'intervenir dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

Plus précisément, des processus et des mécanismes intérimaires ont été mis en place afin d'assurer l'activité forestière jusqu'à l'amendement officiel de la *Paix des Braves*<sup>31</sup> en 2019<sup>32</sup>.

Les moyens pour assurer la consultation des Autochtones sont mis en place.

## 6.1.2 Superficie des terres forestières appartenant aux Autochtones

Mises à part les terres de catégorie 1b dont la propriété a été transférée à des corporations crie, il n'y a pas de terres de propriété foncière autochtone dans la forêt du domaine de l'État.

Pendant, les Autochtones ont une participation reconnue sur certains territoires.

Cette dernière est, entre autres, formellement reconnue pour les unités d'aménagement sous l'égide de la *Paix des Braves* dont le chapitre 3 est consacré à la foresterie. Des modalités y sont établies pour adapter le régime forestier québécois afin de permettre une meilleure prise en compte du mode de vie traditionnel des Cris. De plus, il prévoit une intégration accrue des préoccupations de développement durable et une participation des Cris aux processus de planification et de gestion de l'aménagement forestier. La *Paix des Braves* s'applique sur 15 unités d'aménagement, totalisant plus de 7 millions d'hectares.

En septembre 2019, sept ententes avec des communautés autochtones déléguaient des responsabilités de gestion, à savoir la planification, la consultation, l'harmonisation et le contrôle des activités pour des territoires forestiers résiduels. Ces ententes représentaient environ 87 000 hectares de forêt pour des possibilités forestières annuelles totalisant 103 500 mètres cubes.

Des permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'usines de transformation sont aussi octroyés à des Autochtones. Au nombre de 11, elles se situent sur 17 unités d'aménagement pour des possibilités forestières totalisant plus de 971 500 mètres cubes par année.

Après analyse, les Autochtones ont l'opportunité et participent à l'aménagement forestier durable.



31. Légalement appelée *Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec* <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/M-35.1.2,%20r.%201>.

32. Conseil Cris-Québec sur la foresterie <http://www.ccqf-cqfb.ca/fr/le-regime-forestier-adapte/mise-en-contexte/>.

## 6.2 CONNAISSANCES TRADITIONNELLES DES AUTOCHTONES EN MATIÈRE D'UTILISATION DES TERRES ET D'ÉCOLOGIE FORESTIÈRE

### 6.2.1 Superficie des terres forestières publiques ayant fait l'objet d'études sur l'utilisation traditionnelle des terres

Au Québec, des connaissances autochtones sont considérées et intégrées dans la planification forestière lorsqu'elles sont connues. Entre autres, des mesures d'harmonisation sont appliquées en relation avec la pratique du piégeage, de la chasse ou de la cueillette de certains produits forestiers.

Des protections sont aussi accordées à des sites de sépultures ou à tout autre site présentant une valeur culturelle ou patrimoniale. Lorsque ceux-ci sont reconnus, ils sont pris en compte au niveau des stratégies d'aménagement forestier. La *Paix des Braves* signée avec les Cris et les mesures d'harmonisation avec les Innus de la Côte-Nord en sont quelques exemples.

Les objectifs poursuivis par cet indicateur sont atteints.

## 6.3 BIEN-ÊTRE ET RÉSILIENCE DES COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES

### 6.3.1 Indice de diversité économique des collectivités tributaires des forêts

Historiquement, le secteur forestier contribue de manière significative au développement de plusieurs régions du Québec. L'évaluation de la dépendance des régions au secteur forestier prend en considération les activités de première, deuxième et troisième transformation en comparant les emplois y étant associés à ceux des autres industries confondues. Lorsque l'indice de dépendance économique est supérieur à 1, la région est plus dépendante du secteur forestier que la moyenne provinciale (tableau 5).

**TABLEAU 5**Importance du secteur forestier dans le développement économique des régions en 2016<sup>33</sup>

RANG	IDE*	RÉGIONS		EMPLOIS DU SECTEUR FORESTIER		MUNICIPALITÉS DÉPENDANTES (SEUIL ≥10 % D'EMPLOIS)
		NO	NOM	P/R RÉGION	P/R PROVINCE	
1	3,53	10	Nord-du-Québec	5,3%	1,7%	2
2	3,38	08	Abitibi-Témiscamingue	5,1%	6,0%	20
3	2,82	01	Bas-Saint-Laurent	4,2%	6,1%	33
4	2,72	02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	4,1%	8,3%	15
5	2,38	17	Centre-du-Québec	3,6%	6,8%	8
6	2,33	04	Mauricie	3,5%	6,7%	4
7	2,28	12	Chaudière-Appalaches	3,4%	12,3%	28
8	2,23	05	Estrie	3,4%	8,4%	17
9	1,90	09	Côte-Nord	2,9%	1,8%	3
10	1,47	11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2,2%	1,3%	4
11	0,96	07	Outaouais	1,4%	4,6%	7
12	0,93	15	Laurentides	1,4%	6,9%	6
13	0,82	14	Lanaudière	1,2%	5,0%	2
14	0,55	03	Capitale-Nationale	0,8%	6,1%	0
15	0,51	16	Montérégie	0,8%	10,3%	3
16	0,30	13	Laval	0,5%	1,6%	0
17	0,26	06	Montréal	0,4%	6,1%	0
Total						152

\* Indice de dépendance économique

En 2016, 10 des 17 régions administratives sont dépendantes envers l'industrie forestière, tout comme 152 des 1 169 municipalités dénombrées à l'échelle du Québec.

Il n'existe pas de corrélation systématique entre la dépendance d'une région au secteur forestier et le nombre d'emplois qui s'y retrouvent. Par exemple, pour la région de la Montérégie qui possède un indice de dépendance économique parmi les plus faibles (0,51), 10,3% des emplois du secteur forestier y sont localisés.

Considérant les liens qui unissent la récolte et la transformation des ressources forestières, la forêt contribue à la vitalité économique de toutes les régions du Québec.

33. Impact du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2019, 57 p. [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etude\\_municipalites\\_2019.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etude_municipalites_2019.pdf).

## 6.4 PRISE DE DÉCISIONS ÉQUITABLE ET EFFICACE

### 6.4.1 Taux de satisfaction à l'égard des processus de participation du public à l'aménagement forestier durable au Canada

Des efforts considérables sont déployés dans le cadre de la *Politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier*<sup>34</sup>. Deux consultations nationales ont eu lieu pendant la période ainsi que des consultations régionales sur les plans d'aménagement forestier intégré tactiques et opérationnels.

Selon les informations disponibles, il n'est pas possible de juger du taux de satisfaction à l'égard des processus de participation.

### 6.4.2 Taux de conformité aux lois et aux règlements en matière d'aménagement forestier durable

Une liste des infractions à la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* est publiée régulièrement<sup>35</sup>.

En fonction de la grande quantité d'interventions réalisées dans la forêt du domaine de l'État, il y a proportionnellement peu de manquements à la réglementation. Ceci démontre l'application de bonnes pratiques et un cadre de contrôle adéquat.

## 6.5 PRISE DE DÉCISIONS ÉCLAIRÉE

### 6.5.1 Couverture, attributs, fréquence et fiabilité statistique des inventaires forestiers

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs réalise en continu l'inventaire écoforestier tant en forêt privée que dans la forêt du domaine de l'État. La cartographie, les inventaires forestiers et les relevés aériens des dommages causés par les perturbations naturelles sont mis à jour régulièrement. Le budget consacré à ces activités a légèrement augmenté au cours de la période 2013-2018.

Le Québec se démarque à l'échelle canadienne pour la qualité et la quantité de connaissances forestières.

---

34. <https://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-gestion.jsp>.

35. <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/infractions-aux-lois/liste-contrevenants-lois-foret/>.

## 6.5.2 Disponibilité pour le public de l'information sur les inventaires forestiers

Les politiques récentes de diffusion de données via le site *Données ouvertes*<sup>36</sup> ainsi que la mise en place d'activités de transfert de connaissances comme le *Carrefour Forêts*<sup>37</sup> sont des exemples en la matière à l'échelle nord-américaine.

La province de Québec assure un leadership canadien quant à la diffusion et à l'accessibilité de l'information forestière auprès du public.

## 6.5.3 Investissements dans la recherche forestière, dans la recherche et le développement reliés à l'industrie des produits ligneux et dans l'éducation

Les réalisations et les contributions directes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en matière de recherche forestière sont significatives et témoignent de la vitalité du secteur.

Plusieurs universités et collèges contribuent à la recherche forestière au Québec. Le financement est assuré par plusieurs programmes gouvernementaux. L'industrie privée et les parties intéressées contribuent également au financement de la recherche. La totalité des investissements de la part des partenaires en recherche et développement en matière de foresterie n'est pas connue.

De plus, les associations forestières régionales s'impliquent et jouent un rôle essentiel dans l'éducation, l'information et la sensibilisation de la population à l'importance de la forêt et du bois ainsi qu'à son développement durable.

La recherche forestière réalisée au Québec est des plus dynamiques, innovante et contributive au succès de l'aménagement de la forêt, de la transformation des bois et de la fabrication des équipements supportant l'ensemble de ces activités.

Il serait approprié de rassembler l'information disponible afin d'établir un portrait global des activités de recherche et développement et d'éducation associées au secteur forestier.

## 6.5.4 Statut des lignes directrices et des normes, nouvelles ou mises à jour, relatives aux questions écologiques

Les lignes directrices et les normes relatives aux questions écologiques mises en place couvrent l'ensemble de la forêt du domaine de l'État. Elles sont bien ancrées dans les pratiques forestières depuis plus de 20 ans. Les normes ont été relevées significativement par la mise en œuvre du régime forestier en 2013.

Peu de suivis de ces lignes directrices et normes ont été réalisés jusqu'à maintenant. Il est donc difficile de conclure que les objectifs poursuivis ont été atteints. Cette information est primordiale pour effectuer une rétroaction et éventuellement apporter des ajustements.

36. <https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-aux-donnees-gratuites/>.

37. <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/carrefour-forets/>.

## MOT DE LA FIN

Conformément à la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, nous avons soumis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, le 27 juillet 2020, une analyse qui rend compte des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État couvrant la période de 2013 à 2018.

Notre analyse a été effectuée sur la base des critères et des indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts servant à évaluer l'état des forêts et à mesurer les progrès au fil du temps. Ce cadre d'analyse nous permet de mettre en lumière des constats, des points positifs au regard de l'aménagement de la forêt, des éléments à améliorer et des recommandations.

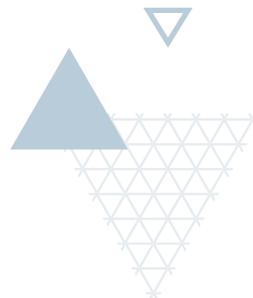
À la lumière de nos évaluations, les principaux aspects positifs qui se dégagent sont que la forêt du Québec se porte bien et, considérant les informations dont nous disposons, sa pérennité est assurée. À l'échelle provinciale, le volume de bois récolté n'excède ni les possibilités forestières ni les attributions de bois. Les activités d'aménagement et de récolte sont durables et la forêt n'est pas surexploitée.

Toutefois, certains éléments demeurent préoccupants et nous émettons des recommandations à leur égard. En résumé, les éléments à surveiller sont les suivants : la vulnérabilité de la forêt à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la production de bois en essences et en qualité désirées en forêt feuillue et l'utilisation des bois sans preneur.

Par ailleurs, notre analyse souligne l'importance de profiter d'occasions telles que la reconnaissance de certains territoires à titre d'aires protégées, le développement de nouveaux produits du bois et le potentiel de la forêt dans la lutte contre les changements climatiques.

Enfin, nous mettons en lumière la nécessité de hausser les suivis à l'égard des modalités d'aménagement forestier mises en place il y a plusieurs années pour s'assurer qu'elles atteignent les objectifs définis au départ.

Cette analyse, réalisée en toute indépendance, doit être vue comme un instrument de mesure et d'amélioration continue dans le cadre du régime forestier. Nous espérons que celle-ci informera et éclairera la population, les parties intéressées et les décideurs en vue de soutenir nos efforts dans l'aménagement durable de nos forêts.







*Bureau du forestier  
en chef*

Québec 